



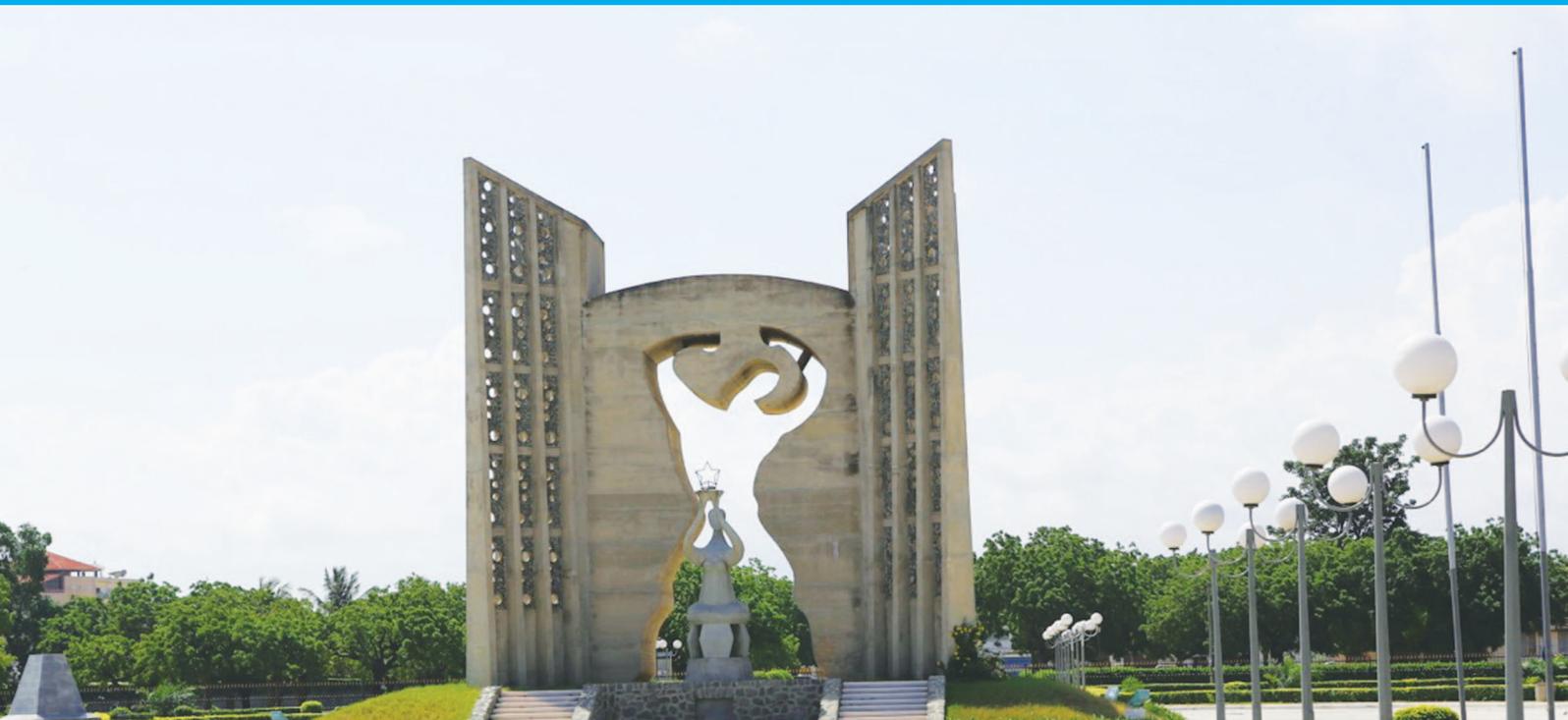
République Togolaise
Travail - Liberté - Patrie

TOGO



Système des Nations Unies

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) 2014-2018



Tous unis dans l'action !



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) 2014-2018

Système des Nations Unies
TOGO

Novembre 2013



Tous unis dans l'action

PRÉFACE

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au niveau du pays. Il est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées et garantir leur alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les conventions et instruments relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies et les priorités des pays bénéficiaires.

Le Gouvernement du Togo, les agences des Nations Unies et leurs partenaires opérationnels ont ensemble identifié les objectifs de développement à atteindre dans le cadre du présent UNDAF pour la période 2014-2018. Tout en s'alignant sur les priorités nationales définies dans la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017, les parties prenantes ont privilégié les domaines d'intervention où les agences des Nations Unies présentent un avantage comparatif en mettant l'accent sur les complémentarités, les synergies et la programmation conjointe.

Ainsi, nous, représentants respectifs du Gouvernement et des Nations Unies au Togo, nous engageons à travailler en étroite collaboration, selon les résultats stratégiques définis dans le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2014-2018, en vue d'améliorer les conditions de vie de la population togolaise, dans les domaines suivants:

(i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi ;

(ii) l'accès plus équitable des populations, notamment les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité ;

(iii) l'amélioration des capacités institutionnelles et des acteurs à l'échelle nationale et locale pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

Le partenariat entre le Gouvernement du Togo et les Nations Unies est guidé par le principe de la responsabilité mutuelle et l'engagement de soutien à l'action publique du Gouvernement en tant qu'artisan du développement national, à travers une coopération axée sur le développement des capacités institutionnelles et une prise en charge accrue de toutes les interventions par les acteurs nationaux. Il entend également promouvoir un rôle accru des acteurs non étatiques et acteurs à la base dans l'effort de développement.

Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents responsables du présent UNDAF devant le Gouvernement sont les suivants: BIT, FAO, HCDH, OMS, ONUDI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF et l'UNREC ainsi que l'OIM en tant qu'organisation internationale associée.

Signé à Lomé le 27 NOV 2013



M. Mawussi Djossou SEMODJI
Ministre de la Planification, du Développement
et de l'Aménagement du Territoire

Pour le Système des Nations Unies



Mme Khardiata LO N'DIAYE
Coordonnateur Résident



Nous les chefs d'agences du Système des Nations Unies au Togo, à travers le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2014-2018, nous engageons à soutenir en étroite collaboration avec le Gouvernement du Togo et les partenaires au développement, l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises, conformément aux priorités nationales définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) en assurant la mise en synergie de nos compétences et de nos ressources respectives. Toutes nos actions durant cette période seront une réponse collective, cohérente et intégrée aux priorités et besoins nationaux. »

L'EQUIPE PAYS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU TOGO



Dr. Lucile IMBOUA NIAVA
Représentant, OMS



Dr. Viviane Van STEIRTEGHEM
Représentante, UNICEF



Mr Jean-Charles DEI
Représentant et Directeur de Pays
Togo/Bénin, PAM



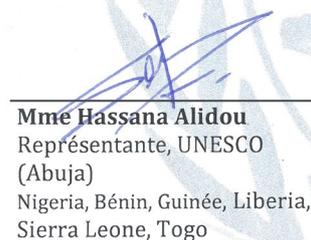
Mr Antonio I. MONTEIRO
Représentant, FAO



Dr. Justin N'guessan KOFFI
Représentant, UNFPA



Mme Olatokunbo ICE
Représentante, HCDH



Mme Hassana Alidou
Représentante, UNESCO
(Abuja)
Nigeria, Bénin, Guinée, Liberia,
Sierra Leone, Togo



Mr Tamsir SALL
Coordonnateur Pays, ONUSIDA

Mr François MURANGIRA
Directeur, BIT (Dakar)



Mr Frank VAN ROMPAEY
Représentant, ONUDI
Togo/Ghana



Mr Damien MAMA
Représentant adjoint, PNUD



Mr Mbili AMBAOUMBA
Représentant, UNHCR

SOMMAIRE

PRÉFACE

	SOMMAIRE
	I. ACRONYMES
	II. INTRODUCTION
	III. UNDAF : UN OUTIL DE PROGRAMMATION SIMPLIFIÉ
	IV. ETAPES DE PRÉPARATION DE L'UNDAF
	V. DOMAINES DE COOPÉRATION
	A. PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
	B. L'ENVIRONNEMENT, LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU CADRE DE VIE
	C. LA PROMOTION DE L'EMPLOI POUR LES JEUNES ET LES FEMMES
	D. L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ
	E. LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE
	F. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE
	VI. EFFETS ESCOMPTÉS
	VII. RÉSULTATS INDICATIFS
	VIII. MODALITÉS DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE
	A. PROGRAMMATION CONJOINTE
	B. GESTION DES PROGRAMMES ET ACCORDS DE REDEVABILITÉ
	IX. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI & ÉVALUATION
	A. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MÉCANISMES DE COORDINATION
	B. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION
	C. MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION
	X. RESSOURCES INDICATIVES
	ANNEXES
	AXE 1 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT ET EMPLOI
	AXE 2 : SERVICES SOCIAUX DE BASE
	AXE 3 : GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

I. ACRONYMES

AFD	AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ARV	ANTIRÉTROVIRAL
ASC	AGENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE
BAD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BIT	BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BM	BANQUE MONDIALE
CDE	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT
CEDEF	CONVENTION POUR L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES
CENI	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE
CNDH	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
CNDS	CONSEIL NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL
CRC	COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
CROPESDI	CENTRE DE RÉFÉRENCE, D'ORIENTATION ET DE PRISE EN CHARGE
CVJR	COMMISSION VÉRITÉ JUSTICE RÉCONCILIATION
DESC	DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS
DSRP-C	DOCUMENT DE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ – COMPLET
EDST	ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET DE SANTÉ
EPU	EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL
FACE	FORMULAIRE D'AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE CONFIRMATION DES DÉPENSES
FAO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
GFATM	GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
GFS	GLOBAL SANITATION FUND
IOM	ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA MIGRATION
HACT	APPROCHE HARMONISÉE SUR LES TRANSFERTS DE FONDS
HCDH	HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
EAA	EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'AFRIQUE (AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE)
HAAC	HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION
HI	HANDICAP INTERNATIONAL
MASSN	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE
MATDCL	MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
MEPSA	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION
MAEP	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
MICS	ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES

ACRONYMES

MII	MOUSTIQUAIRE IMPRÉGNÉE À L'INSECTICIDE
MNT	MALADIE NON-TRANSMISSIBLE
MPF	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
MTLS	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
ONUSIDA	PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA
ONUDI	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PANSEA	PLAN NATIONAL D'ACTION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
PF	PLANIFICATION FAMILIALE
PIDCP	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
PNDS	PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE
PNIASA	PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
PNMJ	PROGRAMME NATIONAL DE MODERNISATION DE LA JUSTICE
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PAAO	PROJET DE PROMOTION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST
PTA	PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
PTME	PRÉVENTION TRANSMISSION MÈRE-ENFANT
PSI	POPULATION SERVICES INTERNATIONAL
PVVIH	PERSONNE VIVANT AVEC LE VIH
QUIBB	QUESTIONNAIRE DES INDICATEURS DE BASE DU BIEN-ÊTRE
SCAPE	STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI
SFD	SYSTÈME DE FINANCEMENT DÉCENTRALISÉ
SIDA	SYNDROME DE L'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE
SIM	SYSTÈME D'INFORMATION DU MANAGEMENT
SIS	SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ
SNU	SYSTÈME DES NATIONS UNIES
SONU	SOINS OBSTÉTRICAUX NÉONATAUX D'URGENCE
TPM	TUBERCULOSE PULMONAIRE À MICROSCOPIE
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNFPA	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
UNICEF	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
UNHCR	HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
VIH	VIRUS DE L'IMMUNO DÉFICIENCE HUMAINE

BURKINA FASO



GHANA

BENIN

OCEAN ATLANTIQUE

II. INTRODUCTION

Situé en Afrique de l'Ouest sur la côte du Golfe de Guinée, le Togo a une superficie de 56.600 Km². Il est limité par le Bénin à l'Est, le Ghana à l'Ouest, le Burkina Faso au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. Le pays jouit d'un climat tropical subdivisé en deux grandes zones: une zone de type soudanien au sud, avec de vastes terres productives, et une zone de type sahélien, recouvrant la moitié nord, caractérisée par une pénurie de terres fertiles. Le climat chaud et humide du Togo favorise la prolifération des vecteurs de maladies en partie responsables du profil épidémiologique national dominé par les maladies infectieuses et parasitaires.

Analyse de la situation et des priorités nationales
Le Togo s'est engagé dans un vaste programme de réformes institutionnelles au titre desquels ont été lancées la réforme de l'Administration publique et celle des secteurs de la sécurité et de la défense, la mise en place des institutions prévues par la Constitution. Il entend, en outre, poursuivre la réforme du système judiciaire à travers le Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ) démarré en 2005.

Les réformes institutionnelles visent à consolider l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens, à lutter plus efficacement contre la corruption et les menaces émergentes (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, cybercriminalité, narcotrafic, trafic des armes, etc.), à renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement et à poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction des disparités sociales qui persistent entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons selon les milieux et les régions. Elles visent, par ailleurs, à construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques et à offrir à l'économie nationale un

environnement juridique et judiciaire favorisant le développement du secteur privé grâce à l'attraction de l'investissement direct étranger. Ces réformes en cours se trouvent confortées par une vision stratégique nationale centrée sur la croissance inclusive et la promotion de l'emploi à travers i) les réformes structurelles dans les secteurs du phosphates, de l'énergie, du coton et de la banque; ii) l'amélioration du climat des affaires, notamment par la promotion d'un cadre global, juridique, réglementaire et institutionnel favorable aux investissements et la mise en place de mesures incitatives pour le développement du secteur privé ainsi que la redynamisation de la Zone Franche et, enfin iii) la promotion de l'entrepreneuriat particulièrement pour les jeunes et les femmes.

La poursuite des réformes économiques a pour objectif d'appuyer la diversification de l'économie et de promouvoir une économie compétitive et créatrice d'emplois. Il s'agit pour le gouvernement togolais de :

- i) maintenir la stabilité du cadre macroéconomique afin de garantir une croissance économique forte et durable; ii) augmenter la productivité agricole et promouvoir l'entrepreneuriat agricole ;
- iii) développer le potentiel industriel;
- iv) relancer l'industrie touristique;
- v) développer les infrastructures énergétiques et de télécommunication, pour accroître l'accès et la qualité de ces services, et enfin;
- vi) renforcer le développement des réseaux maritime, ferroviaire et routier afin de faciliter la circulation des biens et des personnes, promouvoir les échanges commerciaux internes et intra régionaux.

De 2006 à 2011, l'aide publique au développement (APD) a quadruplé et se chiffre à 384 millions de dollars US, traduisant ainsi la volonté de la

INTRODUCTION

communauté internationale d'accompagner le Togo dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Par rapport au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2009-2011, les allocations de l'aide se répartissent selon les axes suivants: 18,2% au renforcement de la gouvernance, 47,2% à la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, 31,7% au développement du capital humain et 2,8% au développement à la base et à la réduction des déséquilibres régionaux. 64% de l'APD sont alloués aux secteurs prioritaires définis par le gouvernement togolais qui sont les infrastructures (22%), la santé (14%), l'eau et l'assainissement (13%) l'éducation (10%) et l'agriculture (5%).

Le Système des Nations Unies s'est situé au 2ème rang des donateurs en 2011 et ses appuis sont allés aux priorités relatives au développement du capital humain et au renforcement de la gouvernance. Afin d'assurer le suivi et la coordination des politiques de développement, un dispositif institutionnel a été mis en place.

Ce dispositif implique tous les acteurs au développement au Togo, y compris les donateurs, mais il n'est pas encore totalement opérationnel. Le comité Etat-Donateurs et les comités sectoriels s'assurent de l'efficacité dans la gestion de l'APD et de son alignement sur les priorités nationales définies dans la SCAPE.

Le Plan Cadre des Nations pour l'Aide au Développement (UNDAF) élaboré pour la période 2014/2018 constitue le cadre stratégique visant à assoir et renforcer la coopération au

développement entre le Système des Nations Unies et les partenaires nationaux ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des programmes qui en découleront.

Le Plan cadre se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement énoncées dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013/2017), sur la Déclaration du Millénaire et les Objectifs y afférents ainsi que sur les engagements internationaux et ceux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Togo a souscrit.

La préparation de la SCAPE, a donné lieu à une évaluation finale du DSRP-C. Des analyses sectorielles, complétées par une revue documentaire sur les politiques et les stratégies ont été produites. En plus de ces travaux, de nombreux documents et rapport d'analyse sur le Togo ont été produits. Aussi, en lieu et place d'un Bilan Commun de Pays complet, l'Equipe pays, en accord avec les autorités nationales, a pris l'option de capitaliser cette abondante documentation et privilégier les analyses complémentaires sur les questions de l'accès équitable et durable des pauvres aux ressources productives et aux services sociaux de base de qualité.

Sur la base de ces travaux, de l'analyse complémentaire de la situation et des avantages comparatifs du SNU, le Plan cadre 2014/2018 reprend trois axes stratégiques identifiés conjointement avec les partenaires nationaux, à savoir :

- I. L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'ACCÈS DES JEUNES ET DES FEMMES À L'EMPLOI
- II. L'ACCÈS PLUS ÉQUITABLE DES POPULATIONS, NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES, AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ
- III. L'AMÉLIORATION DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES, LA MODERNISATION DE L'ÉTAT, LA CONSOLIDATION DE LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME



République Togolaise
Travail-Liberté-Patrie

Système des Nations Unies
Togo

CEREMONIE OFFICIELLE DE SIGNATURE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF 2014 - 2018) ET DES PLANS D'ACTION DES PROGRAMMES PAYS DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU TOGO

Date : Mercredi, 27 novembre 2013 à partir de 15H00

Lieu : Lomé, Hôtel Eda Oba

Mme Khariouba N'DIAYE
Coordonnatrice Régionale
du Système des Nations Unies
au Togo

III. UNDAF : UN OUTIL DE PROGRAMMATION SIMPLIFIÉ

III. UNDAF : UN OUTIL DE PROGRAMMATION SIMPLIFIÉ

L'UNDAF est le cadre programmatique et stratégique qui oriente l'intervention collective des Nations Unies pour répondre aux priorités nationales de développement du pays.

L'examen triennal complet de 2007 a appelé à simplifier le processus d'élaboration des bilans communs de pays en accordant aux équipes de pays davantage de souplesse en matière d'analyse à l'échelon du pays, et de mise au point d'un cadre stratégique d'élaboration de programmes fondé sur le contexte national.

Cet examen a souligné que la planification et l'élaboration des cadres programmatiques des Nations Unies, y compris l'UNDAF, doivent être pleinement alignés sur les cycles nationaux de planification en matière de développement dans la mesure du possible, et doivent s'appuyer sur et renforcer les capacités et les mécanismes nationaux.

Cette nouvelle approche simplifie le processus tout en préservant les grandes lignes des principes directeurs d'élaboration de l'UNDAF, en mettant l'accent sur :

L'appropriation nationale qui concerne toutes les parties prenantes à tous les stades du processus

L'alignement sur les priorités, les stratégies, les systèmes et les cycles l'élaboration de programmes au niveau national ;

Le caractère global du système des Nations Unies, recouvrant la participation pleine et entière des Agences, Fonds et Programmes spécialisés et non-résidents ;

L'intégration des cinq principes de programmation (approche fondée sur les droits humains, égalité entre les sexes, environnement durable, gestion axée sur les résultats et développement des

capacités), adaptés au contexte national, ainsi que la prise en compte de la gestion des risques et des catastrophes;

La responsabilisation mutuelle des résultats en matière de développement. Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les bailleurs de fonds est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF est flexible, et permet de s'adapter à la diversité des contextes et de s'aligner parfaitement sur le processus de planification nationale.

L'UNDAF ainsi reformulé doit :

Permettre aux équipes des Nations Unies de s'engager dans les processus de programmation de manière flexible et répondre aux réalités du pays ;

Assurer des mécanismes additionnels pour la redevabilité et la transparence entre les agences des Nations Unies ;

Conférer plus de cohérence au niveau opérationnel.

IV. ETAPES DE PRÉPARATION DE L'UNDAF

- 1- L'ÉLABORATION ET LA VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DÉDIÉE À LA FORMULATION DE L'UNDAF**
- 2- LA PHASE ANALYTIQUE**
- 3- LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

IV. ETAPES DE PRÉPARATION DE L'UNDAF



Le processus de préparation de l'UNDAF 2014-2018 pour la République du Togo s'est fondé sur les prescriptions «Principes directeurs à l'attention des équipes de pays des Nations Unies». Le processus s'est décliné en trois grandes étapes qui sont :

- i) l'élaboration et la validation de la feuille de route dédiée à la formulation de l'UNDAF,
- ii) la phase analytique ,
- iii) la planification stratégique.

Le SNU a effectivement aligné son exercice de planification sur celui de la partie nationale. Pour ce faire, l'Equipe pays a constitué un groupe de travail spécifique, l'UNDAF/DSRP Task Force, dédiée à l'appui-conseil pour d'une part, mettre en oeuvre l'orientation stratégique du processus d'élaboration de l'UNDAF et d'autre part, consolider les contributions des agences pour l'exercice d'élaboration du Document de

Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le processus a été initié en juillet 2011 à la veille du terme du DSRP-C (2008-2011) et suite à l'approbation par les autorités nationales de la feuille de route dédiée à l'élaboration de l'UNDAF 2014-2018.

La phase analytique fut réalisée de novembre 2011 à février 2012. Dans le cadre de la préparation de la SCAPE, une évaluation finale du DSRP-C était en cours et des analyses sectorielles, complétées par une revue documentaire sur les politiques et les stratégies, ont été produites.

C'est ainsi qu'en lieu et place d'un Bilan Commun de Pays complet, l'Equipe pays, en accord avec les autorités nationales, a pris l'option de privilégier une analyse complémentaire sur:

- (i) l'accès équitable et durable des pauvres aux ressources productives (la croissance inclusive) et

(ii) l'accès aux services sociaux de base de qualité, pour la préparation du prochain UNDAF.

L'analyse dans ces deux domaines a été menée selon l'approche basée sur les droits de l'homme, intégrant les principes directeurs de gestion axée sur les résultats et le développement des capacités.

Elle a permis d'offrir une grille de lecture exhaustive des principaux problèmes de développement à travers l'analyse causale et de déterminer les rôles et capacités des acteurs dont, les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits.

Cette étape s'est conclue par une analyse des forces et faiblesses et des opportunités et menaces – SWOT- des agences onusiennes, puis du Système des Nations Unies dans son ensemble. L'Equipe pays a également fait appel à une analyse externe en suscitant la contribution de ses partenaires au développement et de ses collaborateurs nationaux.

Compte tenu de sa neutralité, de son mandat en matière de protection, de promotion des droits de l'Homme et de son statut en termes de renforcement des capacités institutionnelles, le SNU dispose des avantages comparatifs sur les deux domaines d'intervention ci-après :

- le rapport analytique a été validé lors d'un atelier national le 6 septembre 2012 rassemblant l'ensemble des agents techniques nationaux investis dans les différents secteurs d'analyse.
- sur la base des orientations de la phase analytique et des priorités définies dans la SCAPE, le 19 et 21 septembre 2012, les membres de l'Equipe pays et les décideurs nationaux ont tenu une retraite de planification stratégique afin de cibler les secteurs prioritaires.

Les acteurs se sont employés à identifier les interventions du SNU présentant un impact considérable sur le processus national de développement, tout en assurant du positionnement stratégique du SNU face à la reprise de la coopération bi- et multilatérale au Togo.

L'exercice a abouti à l'identification des domaines de coopération stratégique et s'est poursuivi par plusieurs réunions et ateliers de concertation pour la définition des effets escomptés, des indicateurs, des cibles visées, des moyens de vérification et du rôle des partenaires.

L'ensemble de l'exercice a été ponctué par diverses formations de mise à niveau de l'ensemble des acteurs, chargés de programmes et agents techniques nationaux, sur le principes normatifs et directeurs de programmation incluant :

l'équité du genre, l'approche basée sur les droits humains, la gestion durable de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes.

Le processus a été marqué par une participation active des partenaires nationaux. Cette collaboration itérative devra se poursuivre dans les phases ultérieures, notamment celles de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de l'UNDAF (2014-2018).



V. DOMAINES DE COOPÉRATION

- A. PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**
- B. L'ENVIRONNEMENT, LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU CADRE DE VIE**
- C. LA PROMOTION DE L'EMPLOI POUR LES JEUNES ET LES FEMMES**
- D. L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ**
- E. LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE**
- F. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE**

V. DOMAINES DE COOPÉRATION

L'étape de la planification stratégique de l'UNDAF 2014-2018 a permis de faire ressortir les axes stratégiques et les domaines de coopération qui ont été validés par les partenaires nationaux et les représentants des Nations Unies lors de l'atelier d'identification des priorités stratégiques, tenu à Baguida le 20 et 21 septembre 2012.

Les domaines de coopération suivants ont été retenus :

A. PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



Le pays dispose d'un potentiel de production non négligeable au regard de la diversité de son climat et de la disponibilité en terre. En effet, la superficie cultivée est évaluée à 1,4 million d'hectares, soit 41% de la superficie cultivable et 25% de la superficie totale du pays. Les cultures vivrières pratiquées sont diversifiées et comprennent des céréales (maïs, sorgho, mil et riz), des tubercules (igname, manioc et patate douce) et des légumineuses (niébé, arachide, voandzou, soja). La production vivrière (céréales, tubercules et légumineuses) au cours de la campagne agricole 2011/2012, a été estimée à 2 906 816 tonnes pour une superficie cultivée de 1 361 008 ha soit 39,9% de superficie cultivable. Cependant, le secteur agricole togolais est

caractérisé globalement par une faible utilisation des intrants (semences de qualité), la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures rurales, le caractère rudimentaire des équipements utilisés, la faible organisation des producteurs, un faible accès au crédit, des exploitations de petite taille, une pression et une insécurité foncière, et une diffusion insuffisante de l'information sur le marché.

Le Togo dispose d'un potentiel relativement important d'élevage. La production de viande couvre environ 65% des besoins nationaux. Les difficultés majeures auxquelles la production animale est confrontée portent sur les modes d'élevage essentiellement rudimentaires et

caractérisés par une faible productivité, la faible diversification des types d'élevage, l'absence de mécanisme de crédit approprié et la faible organisation des acteurs.

En matière de production halieutique, la production nationale couvre moins de 50% des besoins et provient de la pêche artisanale marine, de la pêche continentale et de la pisciculture. Le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue pour 4% au PIB du secteur primaire. Comme principaux problèmes, il est relevé le faible niveau de connaissance technique des acteurs, l'utilisation de matériel de pêche non adéquat, la difficulté d'accès aux intrants aquacoles et la difficulté d'accès à un financement adapté au secteur.

Malgré ces contraintes, l'agriculture togolaise présente des opportunités qui sont, entre autres, l'existence de structures d'appui et d'accompagnement (services étatiques, ONG, Institutions de microfinance) et d'organisations professionnelles de producteurs, la mise en œuvre de l'engagement de MAPUTO par l'Etat qu'il convient de soutenir, l'existence d'un important marché national et sous-régional pour les produits vivriers, la présence accrue de partenaires techniques et financiers et leur intérêt pour ce secteur, ainsi que l'appartenance du Togo à des organisations régionales facilitant des échanges favorables au développement du secteur.

Les tendances indiquent que l'objectif de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim, est déjà presque atteint par le Togo. En effet, selon les estimations les plus récentes de la FAO, le Togo a réduit, sur son territoire, la prévalence de la sous-alimentation de 32,8 % en 1990-1992 à 16,5 % en 2010-2012, soit environ de moitié. Ces chiffres sont confirmés par les résultats du quatrième rapport de suivi des OMD au Togo produit en 2013. Toutefois, une frange de la population continue de souffrir de la faim.

Malgré la disponibilité relative des produits

alimentaires, une partie de la population n'y a pas accès. Selon les résultats de l'enquête QUIBB 2011, 49.5% des ménages ont des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires de leurs membres. L'utilisation adéquate des denrées alimentaire reste aussi une préoccupation majeure. Globalement, il est à relever l'instabilité des excédents alimentaires d'une campagne à l'autre, témoignant ainsi de la fragilité de la sécurité alimentaire. Les principaux problèmes sont relatifs au stockage et à l'acheminement des produits dus au manque d'infrastructures et de logistiques adéquates, à l'inégale répartition des stocks sur le territoire, à l'accentuation de la pauvreté monétaire chez certaines couches de la population, à la faible qualité des aliments, au caractère aléatoire de l'agriculture togolaise, à sa faible productivité, à la variabilité climatique et à l'instabilité des revenus des ménages.

En milieu rural, les principales causes d'insécurité alimentaire sont les faibles récoltes (48,5% des ménages) et les faibles ressources financières (32,1% des ménages). En ce qui concerne le milieu urbain, les faibles ressources financières (53,9% des ménages) et le coût élevé des produits sur le marché (29,3%) sont les principales causes d'insécurité alimentaire (QUIBB 2011). L'utilisation adéquate des denrées alimentaires reste aussi une préoccupation majeure. Dans cette situation, les enfants sont très affectés avec des taux de malnutrition élevés. La malnutrition chronique touche près de 30% des enfants du Togo.

Les contributions du SNU ont surtout porté sur la fourniture de services d'appui/conseil au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et la mobilisation des acteurs et partenaires du secteur. Au niveau des acquis, le Togo s'est doté d'un cadre d'accélération des OMDs (CAO) dans le secteur agricole et a réussi à opérationnaliser son Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) à travers 3 interventions : le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo (PADAT) financé par le FIDA, le Projet

d'Appui au Secteur Agricole (PASA) financé par la Banque Mondiale, et le Projet de Promotion de la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest/ Togo (PPAAO/ Togo) tous en cours d'exécution. Le cadre d'accélération des OMDs a constitué le levier pour la formulation des grands projets de développement agricole ciblant prioritairement les petits producteurs. Même si le financement des besoins identifiés par les CAO demeure le principal défi, l'organisation des tables rondes (sur le DSRP intérimaire à Bruxelles en septembre 2008 ; sur le secteur agricole en juillet 2009 et sur le secteur de l'eau et environnement en juin 2011), a permis de sceller la reprise de la coopération et de mobiliser les ressources financières pour les actions d'urgence.

Ces appuis seront poursuivis en vue de contribuer efficacement au renforcement des capacités de production/valorisation des produits agricoles, du renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des communautés paysannes.

B. L'ENVIRONNEMENT, LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU CADRE DE VIE

La recrudescence des événements hydro-climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vents forts etc.), la dégradation avancée des ressources naturelles (taux de déforestation annuel passant de 4,5% en 2005 à 5,75% en 2011), ont entraîné l'accroissement de l'extrême pauvreté en milieu rural et augmenté la vulnérabilité des populations face aux chocs externes. Les secteurs de l'agriculture et du bois-énergie dont dépendent plus de 60% de la population sont les plus touchés. Le pays enregistre un taux d'électrification rurale de 3%, ce qui compromet l'accès des femmes rurales aux services énergétiques de base ainsi que leur autonomisation. La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays demeure relativement faible par manque de cadre formel d'intervention et des mesures incitatives.

L'érosion côtière s'accroît avec une vitesse moyenne de recul du trait de côte estimée à 3m/an et a des impacts sévères sur les infrastructures socio-économiques et les écosystèmes côtiers. L'absence des normes de rejet des déchets industriels et domestiques, et le manque de suivi des plans de gestion environnementale, des projets et programmes rendent difficile la maîtrise des pollutions à tous les niveaux.

Malgré l'amélioration de la gouvernance environnementale par l'adoption des nouveaux instruments juridiques (loi-cadre sur l'environnement, le code forestier, la loi sur la biosécurité), le renforcement du cadre institutionnel (la création d'une agence nationale de gestion de l'environnement, d'un fonds pour l'environnement, d'une commission nationale de développement durable), l'adoption des décrets d'applications et



l'opérationnalisation des entités mises en place constitue un défi. De plus, l'intégration de la dimension environnementale, des changements climatiques et des risques associés dans les processus de planification au niveau central, la déclinaison des mesures proposées dans les politiques sectorielles ainsi que leur mise en œuvre constituent un défi important.

Au regard de ces multiples défis, le gouvernement s'est engagé à travers la SCAPE, à renverser les tendances de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles afin de sauvegarder les moyens d'existence des populations, de construire des systèmes et des communautés résilients aux effets des changements climatiques et aux risques associés, et de renforcer la gouvernance environnementales à tous les niveaux. Il s'agira entre autres, de renforcer l'amélioration du capital naturel, de promouvoir les modes de production et de consommation durables et d'adopter une stratégie de développement sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques.

A cet égard, il est apparu évident que la prise en compte effective de l'environnement est un déterminant pour soutenir les efforts nationaux vers l'atteinte des OMD. L'appui à l'adaptation aux changements climatiques et à l'accès aux services énergétiques de base est donc retenu comme domaines prioritaires d'intervention du SNU.

C. LA PROMOTION DE L'EMPLOI POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

La principale caractéristique de la population togolaise est son extrême jeunesse : 75,5% des habitants ont moins de 35 ans et 33,5% ont un âge



compris entre 15 et 35 ans, avec une proportion majoritaire de jeunes femmes estimée à 52.7% (recensement de 2010). Cependant, le pays peine à tirer profit des dividendes démographiques de sa jeunesse. Les jeunes et les femmes constituent en effet la frange de la population la plus touchée par le chômage, et se trouvent ainsi confrontés à la faible capacité d'absorption du marché du travail, à la précarité de l'emploi et à la prééminence du sous-emploi dans le secteur informel. Les taux de chômage et de sous-emploi sont donc estimés respectivement à 6,5% et 22,8% en 2011 mais en l'absence de mécanismes universels de sécurité sociale, les indicateurs statistiques sont peu représentatifs de la réalité.

La volonté politique du Gouvernement d'ériger la question de l'emploi, notamment celle des jeunes et des femmes en priorité nationale, s'illustre clairement dans le Discours-programme du Chef de l'Etat, dans la déclaration de Politique générale du Gouvernement de Juin 2010 ainsi que dans la formulation des piliers stratégiques de la SCAPE. Cet engagement s'est traduit par la création d'un Ministère en charge de l'emploi des jeunes et la dynamisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). A côté de ce volet institutionnel, plusieurs programmes et initiatives en faveur de l'emploi des jeunes ont été récemment initiés. On retiendra entre autres:

(i) l'adoption du programme pays pour le travail décent pour la période 2010-2015 ;

(ii) l'élaboration et la validation technique de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action opérationnel ;

(iii) le programme de promotion du volontariat national (PROVONAT) qui, depuis son démarrage en 2011, a déployé 3530 jeunes diplômés sur le territoire national dont 42% de femmes;

(iv) le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) qui a inséré en 2012, 1.067 primo-demandeurs d'emploi dans les entreprises privées ;

(v) le programme de développement communautaire (PDC) qui a permis de créer près de 9.000 emplois en 2011 à travers l'utilisation de l'approche « Haute Intensité en Main d'œuvre » ;

(vi) le projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans qui vise à promouvoir l'auto-emploi dans le domaine artisanal en insérant chaque année 1000 jeunes sur la période 2011-2015 ;

(v) le projet de soutien aux activités économiques des groupements qui facilite l'accès au micro-crédit des associations et des groupements de

jeunes.

L'objectif central que se fixe aujourd'hui le Gouvernement sur la période 2013-2017 est la satisfaction d'au moins 90% de la demande additionnelle d'emploi estimée à 60 000 par an, et la création d'opportunités d'emplois et de revenus aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la poursuite des efforts de consolidation des bases d'une croissance économique plus forte, pourvoyeuse d'emplois et centrée sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. La valorisation du capital humain de la jeunesse est un impératif pour créer les conditions d'une croissance économique de plus de 7%, niveau minimal requis pour inverser durablement la tendance de la pauvreté selon la SCAPE et l'maintenir l'élan actuel. Cette croissance sera tirée principalement par les secteurs secondaire (2,5%) et primaire (1,6%). Mais la réalisation des objectifs escomptés de croissance économique, repose également sur la mise en œuvre effective des nombreuses réformes déjà lancées, un effort prudent mais soutenu de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement et la poursuite de la consolidation du cadre macro-économique.

Les diverses contraintes qui freinent l'accès des jeunes à l'emploi relèvent autant de l'offre que de la demande du marché du travail et les mesures pour y remédier sont à la fois structurelles et opérationnelles. Sur le plan institutionnel, la coordination et la collaboration interministérielles restent à renforcer pour permettre une intégration transversale de la politique de l'emploi

ii) la méconnaissance du marché du travail, en raison de la prééminence du secteur informel qui absorbe près de 70% des actifs, et de l'absence de statistiques fiables sur les emplois, les entreprises et les dispositifs publics d'incitation à l'emploi ;

iii) la faible accessibilité aux crédits et aux technologies pour le développement d'activités viables. Par ailleurs, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du secteur privé, pose le problème de l'employabilité des jeunes. Les questions de la formation en amont et de la requalification des primo-demandeurs doivent être résolues pour assurer leur placement au sein des entreprises. Ces dernières doivent également être intégrées au cœur du dispositif de promotion et de création d'emploi.

Enfin, la génération d'emplois qui découlerait de la stratégie actuelle de développement du secteur privé risque de se matérialiser de façon massive à plus ou moins long terme. Des mesures de résorption à court terme doivent donc être explorées pour :

- i) renforcer la dynamique de développement du secteur privé avec la mise en place d'un cadre favorable et incitatif pour les affaires et propice à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et ;
- ii) accompagner la stratégie de développement de l'entreprenariat des jeunes en capitalisant sur les initiatives en cours et en développant des mesures plus volontaristes et incitatives dédiées à l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

L'analyse des contraintes du marché du travail associée aux chiffres énoncés, fait du chômage, notamment celui des jeunes, un défi majeur à relever pour accompagner

l'agenda du développement national. A cet égard, le Système des Nations Unies a pu faire valoir son expertise et jouer le rôle de catalyseur pour promouvoir un cadre de concertation national, soutenir l'harmonisation des stratégies et des politiques sectorielles en la matière et assurer la convergence des



efforts sur deux objectifs primordiaux qui sont l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi sur les secteurs porteurs de croissance.

D. L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ

i. Renforcement du système et des services de santé et de nutrition

La situation sanitaire du Togo est caractérisée par des taux de morbidité et de mortalité élevés. Le profil de mortalité reste marqué par les maladies infectieuses même si les maladies non transmissibles sont en croissance. L'espérance

de vie à la naissance au Togo est estimée à 63,3 ans pour l'ensemble de la population.

Le taux de mortalité chez les moins de cinq ans est majoritairement dû au paludisme, à la diarrhée, à la pneumonie et aux affections néonatales et est resté stationnaire au Togo entre 2006 et 2010, avec 123 pour 1000 naissances vivantes en 2006, et 124 pour 1000 naissances vivantes en 2010. Les décès dans la période néonatale (l'âge de 28 jours), représentent plus du tiers des décès des enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité est significativement plus élevé dans les régions du Nord du pays avec 167/1000 naissances vivantes dans la région de la Kara et 144 pour 1000 dans la région des Savanes.

Cette même disparité est reflétée dans les taux de malnutrition chronique avec un taux de 43% d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans la région des Savanes contre une moyenne nationale de 29,7%. La malnutrition aigüe globale varie avec les conditions de sécurité alimentaire et s'élevait à 4,9 % en moyenne sur l'ensemble du territoire en 2012 .

L'indice synthétique de fécondité est de 4,8 enfants par femme. Une femme en milieu rural aura en moyenne à la fin de sa vie reproductive, 2,3 enfants de plus qu'une femme vivant en milieu urbain (5,8 enfants contre 3,5 par femme). 13% des femmes utilisent une méthode de contraception moderne. 37% des femmes en âge de procréer ont des besoins non satisfaits en matière de contraception. Le taux de mortalité maternelle reste également très élevé (350/100.000).

Le MICS 2010 rapporte que 59.4 % des accouchements (43% en zone rurale) sont assistés par du personnel de Santé qualifié. L'accès géographique et financier des femmes et des enfants à des soins de santé de qualité représente une contrainte majeure.

ii. La lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies

La prévalence du VIH se situe à 3,2% au niveau national, elle présente des disparités régionales et entre les différents groupes socio-culturels. Selon les enquêtes de surveillance sentinelle effectuée auprès des échantillons de femmes enceintes



en consultation prénatale, la prévalence du VIH est plus élevée dans Lomé Commune (6,8%) et diminue vers le Nord (région des Savanes: 1,6%); elle est plus élevée en milieu urbain

DOMAINES DE COOPÉRATION

(4,4%) qu'en milieu rural (2,5%) . Le nombre de cas de tuberculose est en hausse en raison de la co-infection TB/VIH et de l'amélioration de la notification des cas. Le nombre de cas de tuberculose dépistés est passé de 1 452 à 2 097 entre 2001 et 2010. Les résultats de la première enquête STEPS réalisée en 2010 sur les facteurs

au renforcement des services dans de nombreux sous-secteur entre autres: les SONU de base et SONU complet, le planning familial, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau des structures sanitaires et de la communauté, la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA y compris la PTME,



de risque des MNT ont révélé que la prévalence de l'hypertension artérielle, principal facteur de risque des accidents vasculaires cérébraux et des crises cardiaques, et du diabète était de 19,6% et 1,6%, respectivement au sein de la population des 15-64 ans.

Durant ces trois dernières années, les agences du SNU ont entre autres soutenu la révision de la Politique Nationale de Santé, l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur et l'élaboration d'un Plan d'investissement pour les soins de santé de proximité, la signature d'un COMPACT entre les partenaires et l'élaboration d'un modèle de Plan Opérationnel de district, le développement d'un Plan stratégique quinquennal de lutte contre le VIH/SIDA, le développement d'une politique et d'une stratégie d'interventions intégrée à base communautaire et d'un Plan stratégique de nutrition ; les agences ont également apporté leur appui à la mise en œuvre décentralisée et

la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les carences en micronutriments. Enfin les agences ont appuyé le secteur de la santé dans:

- i) le suivi des interventions,
- ii) la coordination des partenaires du secteurs et
- iii) appuyé plusieurs grandes enquêtes telle que l'enquête STEP (MNT), le MICS4 et l'inventaire complets des structures offrant les SONU de base et complet.

Ces interventions nécessitent d'être poursuivies pour permettre au Togo d'améliorer l'état de santé de sa population avec un accent sur la réduction des disparités socioéconomiques et géographiques.

iii. Promotion du système éducatif

La suppression des frais de scolarité en 2008 a entraîné une augmentation de 14% des effectifs

par rapport à l'année scolaire précédente (2008), le taux net de scolarité au primaire est de 83,9% (82,2% des filles en 2012). Néanmoins, 25% d'enfants n'achèvent pas le cycle primaire. Le taux de redoublement en 2012 estimé à 21% reste très élevé. Environ 25% des enseignants sont des enseignants volontaires et ce pourcentage augmente vers le Nord du pays. Les dépenses publiques en éducation représentent 24% des dépenses courantes de l'Etat avec plus de 50 % allant à l'éducation de base.

La qualité de l'enseignement et l'environnement scolaire sont affectés par un ratio élèves/enseignant élevé, des pratiques et des ressources pédagogiques inadaptées, l'absentéisme des enseignants, des abus et des violences y compris sexuelles.

Le secteur de l'éducation offre encore peu de possibilités d'intégration pour les enfants vivant avec un handicap et n'offre pour le moment aucune alternative de « rattrapage » pour les enfants en dehors du système éducatif comme les enfants impliqués dans un travail domestique ou les enfants en apprentissage. Les enseignantes qui pourraient servir de modèle aux adolescentes et dont la présence pourrait réduire la fréquence des violences et des abus sexuels dans les écoles ne représentent que 16% du corps enseignants (11% dans la région des Savanes). Enfin, le préscolaire n'est établi qu'au niveau urbain avec des modèles à base communautaire en développement dans les zones rurales.

Les données du QUIBB 2011 montrent que le taux d'alphabétisation est en nette progression. Il est passé de 56,9% en 2006 à 64% en 2011. On constate cependant de fortes disparités (genre, revenu des familles et zone de résidence) C'est pour cette raison que le Gouvernement compte faire progresser ce taux à 84% en 2025. D'ici 2018, il s'agira de réaliser une alphabétisation de base pour 180 000 personnes âgées de 15 à 45 ans, une post alphabétisation pour 10 300 d'entre elles et de développer une éducation

non formelle pour les enfants âgés de 9 à 14 ans. Les agences du SNU ont appuyé la mise en œuvre du Plan Décennal de l'Éducation (2010-2020), et facilité les processus d'acquisition et de mise en œuvre du financement du Partenariat Global pour l'Éducation. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'environnement scolaire et de la qualité de l'enseignement basée sur une approche participative incluant les parents d'élève et la communauté par la méthodologie des « projets d'écoles ».

L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat (blocs de latrines séparés fille et garçons) a été appuyé tant pour améliorer l'environnement scolaire que pour prévenir l'abandon des filles vers la puberté, enfin un appui a été donné au développement d'un modèle d'enseignement préscolaire adaptés aux zones rurales et à la préparation des jeunes enfants pour l'entrée au primaire. Un travail considérable a été entrepris en partenariat avec les ONGs pour le développement d'un modèle d'éducation inclusive pour les enfants vivant avec un handicap, un modèle d'éducation alternative pour les enfants ayant abandonné l'enseignement formel est en cour de développement.

Les femmes continuent de subir des discriminations négatives à tous les niveaux de la vie socio-économique et politique. Entre autres, les hommes sont plus alphabétisés (74%) que les femmes (48%) et le taux net de fréquentation primaire est plus élevé chez les garçons (84,5%) que chez les filles (79%) (QUIBB-2011). On note donc une plus forte déscolarisation chez les jeunes filles au fur et à mesure qu'on monte dans les niveaux de l'enseignement (QUIBB 2011). Un accent a été aussi mis sur le renforcement des capacités du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. C'est ainsi qu'en plus de la mise en place des compétences en planification et gestion, des outils de pilotage et de mise en œuvre de la politique en matière d'alphabétisation sont rendus disponibles. Il

s'agit d'un système d'information et de gestion, du manuel de procédures du faire-faire, des mécanismes de coordination et de concertation et d'un relatif au système de formation des alphabétiseurs.

Le Plan sectoriel décennal est en révision et inclura les innovations réalisées durant ces dernières années. Les agences du SNU auront à poursuivre et élargir leur appui pour améliorer l'accès de tous les enfants togolais, filles et garçons à un enseignement préscolaire et primaire de qualité.

iv. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement :

Malgré une grande disponibilité potentielle des ressources en eau (19 milliards de m³/an de ressources en eau renouvelables), le Togo rencontre des difficultés à satisfaire les besoins essentiels des populations. L'insuffisance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et leur accès difficile sont les problèmes majeurs du secteur.

De plus, il fait face à un manque d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau, une insuffisance du système de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau. Au niveau national, 58% de togolais ont accès à l'eau potable et 35% à l'assainissement. L'accès à l'eau et aux services d'assainissement reflète une forte disparité entre zones rurales et urbaines; les ménages des régions des Savanes (42,9%) et des Plateaux (35,4%) ont l'accès le plus limité aux sources d'eau améliorées en partie à cause des difficultés d'ordre géologique.

Le secteur s'est doté d'un Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement Sectoriel (2011-2015). Une base de données Progress répertorie les points d'eau et leur état de fonctionnement. Les faibles capacités de suivi et contrôle des services hydrauliques et les performances très variables des comités de gestion des points d'eau entraînent un pourcentage important de points d'eau non

fonctionnels. Au niveau national, on estime que 75 % des écoles publiques du cycle primaire n'ont pas de source d'eau potable sur le site. Le traitement intra domiciliaire de l'eau de boisson est pratiqué de plus en plus dans les zones inondables de la région Maritime et de la périphérie de Lomé en prévention des maladies diarrhéiques mais doit être standardisé pour plus d'efficacité.

L'assainissement est un des sous-secteurs de la Santé ayant le moins progressé, avec seulement 12,9% des ménages dans les régions de la Savanes et 14,5% dans les régions de la Kara (moyenne nationale 34,9%) utilisant des latrines améliorées. Le pays a adopté la stratégie de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté en 2010, la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie dépend à ce jour entièrement de financements extérieurs.

Les agences du SNU ont appuyé le développement des politiques et stratégies nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement ainsi que l'introduction de stratégies efficaces et efficaces pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement tels que les forages manuels et la méthodologie d'Assainissement Total Piloté par les Communautés. Le SNU a également soutenu l'organisation d'une table ronde dans le secteur eau/assainissement en 2011 qui a constitué le cadre privilégié pour la mobilisation des ressources.

v. Le renforcement de la protection sociale et protection de l'enfant

Un faible pourcentage de la population est couvert par un mécanisme quelconque de sécurité sociale ou d'assurance santé. La participation des adultes au système formel de sécurité sociale ne s'élève qu'à 5 %. De plus, seulement 5 % des ménages avec enfants bénéficient de prestations familiales. En matière de retraite, 13 % des 60 ans et plus reçoivent une pension versée par la CRT ou la CNSS. La couverture en assurance santé ne touche que 6

% de la population, dont 4 % en vertu du régime de l'INAM et le reste des systèmes privés ou des mutuelles de santé. Les dépenses publiques dans les systèmes contributifs de pensions constituent actuellement la dépense la plus importante en matière de protection sociale. En tant qu'employeur, l'État verse annuellement une cotisation qui équivaut à environ 1 % du PIB. Les dépenses orientées vers les filets de sécurité sont faibles. Entre 2008 et 2010, elles étaient estimées à environ 7 % de la dépense totale du pays dans les secteurs sociaux, 1,8 % du budget national et 0,5 % pourcent du PIB.

La population d'enfants vulnérables est importante. Près d'un demi-million d'enfants togolais ne vivent pas avec leurs parents biologiques, près de 10% d'entre eux ont perdu un ou deux parents, 56,9% d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent dont environ un demi-million en tant que domestiques ou apprentis, le mariage précoce reste fréquent surtout dans les régions de la Kara (17% des femmes de 15-19 ans sont mariées. Plus de 25% d'enfants de moins de cinq ans (plus de 30% en zone rurale) n'ont pas été enregistrés à la naissance. La traite des enfants reste fréquente malgré le dialogue institué avec les pays receveurs.

La vulnérabilité des enfants est étroitement liée à la pauvreté. Le système de signalement et prise en charge d'enfant victimes d'abus, a connu des progrès grâce à la mise en place de la ligne d'appel gratuit et d'un système de prise en charge qui se veut polyvalent. La couverture de la ligne est encore limitée (Lomé commune et le district du Golfe). En dehors de ce système, il incombe à l'enfant ou/et à ses parents de supporter les coûts liés à la plainte. De même des systèmes de surveillance et de contrôle sur le travail des enfants ont été initiés dans plusieurs communautés. Mais ils doivent être davantage opérationnalisés et généralisés.

Le Code de l'enfant bien qu'adopté en Juin 2007 connaît un retard dans les étapes de mise

en œuvre effective. La législation sur le travail des enfants a été harmonisée avec les normes internationales pertinentes grâce à l'adoption en décembre 2006 du nouveau code du travail. Une politique de protection de l'enfant développée en 2008 est toujours en attente d'approbation par le Gouvernement, de même que le plan d'action national de lutte contre le travail des enfants validé techniquement en 2012.

Les agences du SNU, en collaboration avec les autres partenaires au développement au Togo, ont appuyé le développement d'une politique nationale de protection sociale. Le développement d'une Stratégie de protection sociale pour tous a été retardé entre autres par les difficultés d'arbitrage et de choix à faire dans un environnement de contrainte budgétaire. Cette stratégie complétée par un mécanisme adapté et approprié de ciblage permettra d'aboutir à une prise en charge effective de la protection des plus vulnérables, améliorant ainsi leur participation au processus de développement du pays.

E. LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Le Togo émerge d'une longue période émaillée de troubles sociopolitiques (crispation politique, de récurrence des contestations électorales, fragilisation des équilibres institutionnels et de la culture citoyenne) ayant entraîné au début des années 1990 la suspension de la coopération internationale. Ceci a eu pour conséquence une réduction drastique de l'aide publique au développement.

Au sortir de cette période, le Gouvernement a lancé depuis 2006, d'importantes réformes politiques et économiques qui ont permis de renouer avec les principaux partenaires au développement et de restaurer la confiance des partenaires.

DOMAINES DE COOPÉRATION

Les agences du SNU ont accompagné ces efforts de sortie de crise de façon décisive. L'organisation des élections législatives en 2007 et 2013 ainsi que la présidentielle en 2010 dans des conditions apaisées ont permis de consolider le processus de démocratisation et la cohésion sociale.

Les résultats obtenus entre 2012 et 2013 particulièrement dans la formation intense des acteurs nationaux (partis politiques, administrations publiques, média et société civile) en administration électorale, la promotion de l'éducation citoyenne, les formations en cascades des forces de sécurité, et l'appui direct aux organisations de la société de plus en plus professionnalisées constituent des bases solides pour le renforcement durable des capacités nationales.

Nonobstant ces progrès, le contexte politique reste encore fragilisé par des divergences sur la conduite des réformes institutionnelles et constitutionnelles. En outre, la participation des femmes au processus de prise de décision demeure faible. En dépit de leur poids démographique (51.4% de la population), elles sont sous-représentées dans les offices publics, avec 23% de femmes au Gouvernement, moins de 15% à l'Assemblée nationale et aucune femme parmi les 35 préfets.

Le SNU a également soutenu la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle de 2009 à 2012, à travers l'appui à la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) chargée de faire la lumière sur 47 années marquées par des épisodes de violations des droits humains et de violence politique. Le travail de la CVJR a débouché sur 68 recommandations qui aujourd'hui font l'objet d'un consensus national et dont la mise en œuvre –particulièrement au profit des victimes- demeure un défi important pour les prochaines années.

L'appui au parlement s'est traduit, entre autres, par la modernisation de la production législative, l'accessibilité des archives parlementaires et des textes de loi aux citoyens, ainsi que le

renforcement des moyens de contrôle de l'action gouvernementale. En revanche, les efforts de mise à niveau du système judiciaire n'ont pas produit d'impact réel sur l'accès des pauvres aux services juridiques et la prise en compte des droits humains dans l'administration de la justice.

Le Système des Nations Unies entend poursuivre et intensifier ses efforts dans les domaines de la prévention et la gestion des conflits, notamment à travers le soutien à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et l'appui à l'instauration d'une infrastructure pérenne pour la paix. Il s'agira aussi de soutenir l'amélioration du cadre électoral, renforcer les capacités des acteurs et des institutions nationales pour consolider la réconciliation et la cohésion nationale, renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits, promouvoir le respect des droits de l'homme et enfin asseoir les instruments de concertation, suivi, contrôle et reddition des comptes pour la réalisation des objectifs de croissance inclusive et de développement économique et social.

L'appui à la gouvernance politique doit permettre de renforcer le respect des droits fondamentaux, la réduction des inégalités économiques et sociales, la construction d'un état de droit et la promotion du dialogue.

Les institutions à renforcer pour ce faire sont notamment la CENI, la CNDH, la HAAC, le CNDS, le Ministère des Droits de l'Homme, Le Ministère de la Promotion Féminine, le Ministère du Travail, les organisations de la société civile et les médias, les forces de sécurité, sans compter les citoyens pour lesquels l'éducation citoyenne doit être poursuivie.

F. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE

Dans le domaine de la gouvernance administrative, l'appui du SNU a permis d'asseoir les bases de la réforme de l'administration publique et d'amorcer son processus de modernisation. Un cadre organisationnel plus lisible se met progressivement en place (organisation administrative, répartition claire des compétences, normalisation des procédures et des méthodes de travail), des plans de formation sont mis en œuvre pour renforcement des capacités des ressources humaines.

La phase qui s'achève a en effet permis de réaliser des études structurantes essentielles au relèvement des capacités. Le cadre juridique de la fonction publique a été révisé avec l'adoption d'un nouveau statut de la fonction publique en 2012 et l'institution de l'assurance maladie pour les agents de l'Etat. Une trentaine d'audits stratégiques et organisationnels ont été réalisés. Ces audits ont servi à l'adoption des décrets déterminant les normes d'organisation des ministères ; ce qui a permis de les doter d'organigrammes adaptés à leurs missions.

Par ailleurs, en matière de pilotage de l'action gouvernementale et de suivi de la performance des ministères, l'approche basée sur les résultats a été développée à tous les niveaux avec l'institution de nouveaux outils et mécanismes (matrice des résultats, lettres de mission des membres du gouvernement et guichet de suivi de leur mise en œuvre, séminaires gouvernementaux, réunions mensuelles de coordination interministérielle et réunions de cabinet hebdomadaire).

Le déploiement d'experts à des niveaux stratégiques par le SNU (Primature, planification et réforme administrative) a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de certaines décisions dans la conduite des réformes prioritaires. Ces

efforts doivent être poursuivis et généralisés à toute l'administration publique aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

L'introduction progressive des technologies de l'information et de la communication dans la réforme de l'administration publique s'est traduite par l'implantation d'un système de gestion électronique des données au secrétariat général du gouvernement et d'un système de gestion automatique des agents de l'Etat, ainsi que le dénombrement des agents publics en 2011.

Les efforts entrepris en vue de renforcer les capacités de l'administration publique ont abouti à la mise en place d'une stratégie de recours à l'expertise de la diaspora notamment dans les secteurs de la santé et de l'enseignement supérieur.

Ainsi, le SNU a joué un rôle prépondérant et catalyseur dans la reconstruction de l'administration publique, ce qui justifie la pertinence de la poursuite de cet appui.

Ces efforts doivent être poursuivis pour faire face au défi persistant liés à la faiblesse des capacités institutionnelles et organisationnelles et la centralisation excessive des pouvoirs de décision, l'insuffisance de reddition des comptes et l'absence de procédures et méthodes de travail normalisées.

Il en est de même de la mise en œuvre effective du processus de décentralisation, domaine dans lequel le Togo accuse un retard important, en raison notamment de la non-application du cadre légal adopté depuis 2007 et du report répété des élections locales, ce qui entrave la fourniture adéquate des services sociaux à la base.

Enfin, la faiblesse des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement axé sur les résultats, et de coordination de l'aide publique au développement reste encore un défi à relever.

VI. EFFETS ESCOMPTÉS



VI. EFFETS ESCOMPTÉS

Les domaines de coopération adoptés lors de la retraite de planification stratégique, ont été affinés lors des travaux de concertation entre les agents du SNU, les cadres techniques nationaux et les partenaires au développement, notamment lors de l'atelier du 19-20 octobre 2012. Cet atelier dédié à l'élaboration de la matrice de résultats, a permis de formuler trois effets stratégiques qui se présentent comme suit :

- i. La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés;
- ii. Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité;
- iii. A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme;

Les annexes contiennent les matrices définissant entre autres, les indicateurs, les cibles spécifiques et les ressources indicatives du Système des Nations Unies pour chacun des effets identifiés. En aucun cas, ces matrices ne peuvent être considérées comme étant de nature exhaustive et seront à même d'évoluer selon les priorités nationales émergentes et la disponibilité des ressources du SNU.

Cependant, l'atelier de formulation de la matrice de résultats a permis de souligner des principes majeurs dans la définition de ces effets, à savoir :

- les effets escomptés ont été sélectionnés selon les avantages comparatifs, le degré d'expertise technique et les capacités opérationnelles des organismes des Nations Unies au Togo ;
- la redevabilité, la cohérence et l'harmonisation entre les priorités nationales et



les effets escomptés ;

- constatant la complexité croissante de l'architecture de l'aide internationale, la complémentarité et les synergies souhaitées entre les axes d'intervention permettent de développer une approche intégrée et d'offrir une réponse plus efficiente aux priorités nationales.

VII. RÉSULTATS INDICATIFS

LES PRODUITS



VII. RÉSULTATS INDICATIFS

Sur la base des consultations menées à la fin de l'année 2012, le SNU et ses partenaires ont identifié, un certain nombre de résultats indicatifs de l'UNDAF pour la période 2014-2018. Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies ont également identifié de manière préliminaire des interventions prioritaires pour aboutir à chaque effet escompté. Ces résultats et interventions indicatives sont les suivants :

Effet 1 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi, sont améliorés :

PRODUIT 1.1

Des actions d'assistance conseil, de formation et d'accompagnement pour le développement des chaînes de valeur dans le secteur agricole et agro-industriel sont mises en œuvre .

Au titre des perspectives pour la période à venir de coopération 2014-2018, le succès du secteur agricole dépendra d'une mise en œuvre efficace du PNIASA, de l'amélioration de la capacité à mobiliser des ressources, d'une meilleure valorisation des produits agricoles et du renforcement des capacités des acteurs à la base en leur fournissant des services appropriés. Sur le plan de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) prévoit, durant la période 2013-2017, de promouvoir le droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers, entre autres, la mise en place d'un système d'alerte précoce, la constitution des stocks de sécurité, le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau, ainsi que l'augmentation significative de la production céréalière (4,5%/an), de tubercule (3%/an), de viande (1,38 %/an) et halieutique (4,5% /an).

A cet effet, les agences du SNU vont contribuer globalement au développement des chaînes de valeurs à travers l'amélioration des capacités des acteurs du développement agricole, des actions visant l'accroissement de la productivité agricole et une meilleure valorisation des produits agricoles. Une attention sera également accordée au renforcement des cadres de concertation et actions pour assurer une alimentation saine, suffisante et équilibrée.

Sur le plan du renforcement des capacités des acteurs, seront ciblées deux catégories d'acteurs à savoir : le personnel des structures et des organisations d'appui (Ministères, structures décentralisées, ONG) sera formé sur la planification agricole, la vulgarisation agricole et le suivi évaluation des projets/programmes. Les producteurs/trices et leurs organisations seront formés sur la gestion organisationnelle, administrative et financière.

En termes d'amélioration de la productivité agricole, l'accent sera mis la disponibilité et la qualité des intrants (semences, alevins, etc.), l'amélioration des équipements de travail pour la production comme pour la transformation, l'intensification de l'agriculture périurbaine, les élevages spéciaux et enfin, la prévention voire la lutte contre les épizooties. Une meilleure valorisation des produits et une amélioration des revenus des petits exploitants agricoles nécessitent des formations efficaces en technique de conservation, de transformation et de commercialisation des produits à des prix rémunérateurs. Le renforcement des systèmes d'information sur les marchés et la révision des textes et lois s'y afférents, seront également intégrés.

L'appui pour la mise en place de cadres de concertation relatifs à l'alimentation permettra de garantir aux populations le droit à l'alimentation et à une nutrition saine et équilibrée. Une attention particulière sera accordée aux actions

d'alimentation scolaire durable à travers les cantines et les jardins scolaires.

Pour toutes les interventions, les questions transversales relatives au foncier, l'équité genre, l'emploi des jeunes, la préservation de l'environnement seront prises en compte. La question du foncier sera traitée à travers l'appui aux mécanismes nationaux et locaux d'investissement agricole et de gestion du foncier. S'agissant de l'équité genre, les femmes sont les plus touchées par les problèmes d'accès à la terre. Une attention particulière leur sera accordée lors de la mise en œuvre des actions d'appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier. Par rapport à l'emploi des jeunes, les actions de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes, accorderont une priorité aux initiatives des jeunes.

Sur la problématique de financement, le SNU veillera à l'opérationnalisation du fonds d'élevage et du fonds d'appui au secteur semencier. Le SNU portera également une attention sur les situations d'urgence alimentaires et de risques de catastrophes dans le secteur agricole. Dans cette perspective, un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes (GRC) dans le secteur agricole sera élaboré et mis en œuvre. En plus, les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix des produits agricoles sur les marchés sont opérationnalisés.

PRODUIT 1.2

Une assistance technique est apportée à la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles .

La dépendance des populations rurales vis-à-vis des ressources naturelles et l'impact des changements climatiques sur les enjeux (environnementaux, socio-économiques),

appellent à la recherche d'une adéquation entre les politiques publiques de sauvegarde de l'environnement et celles de réduction de la pauvreté. En effet, pour la période de coopération de 2014-2018, le SNU appuiera la formulation et



la mise en œuvre des politiques publiques qui maintiennent les services environnementaux des écosystèmes et garantissent les moyens d'existence des populations. Il s'agira précisément:

- (i) d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques pour engager le pays à long terme dans le processus de transition vers une économie verte,
- (ii) de soutenir l'intégration de la dimension environnementale, des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes (RRC) dans les politiques et programmes de développement au niveau global et sectoriel,
- (iii) de renforcer les capacités des institutions et acteurs au niveau centrale et décentralisé sur la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et

la promotion des modes de production et de consommation durables.

PRODUIT 1.3

Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques.

Tirant les leçons des expériences passées attestant que les initiatives communautaires de sauvegarde de l'environnement génèrent des revenus durables pour les communautés et contribuent à réduire l'extrême pauvreté rurale, le SNU entend renforcer cet appui pour le cycle de coopération 2014-2018, en lien avec les programmes de réduction de la pauvreté, et de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Il s'agira de développer les capacités de communautés rurales à identifier des micro-projets innovants qui contribuent à augmenter leur résilience face aux chocs (événements climatiques extrêmes, catastrophes naturelles etc.).

L'approche d'intervention privilégiera le partenariat avec les organisations de la société civile (OSC), les collectivités territoriales et le secteur privé en vue d'engager les communautés dans un processus transformationnel durable à partir des micro-financements. Elle privilégiera également les domaines focaux du fonds pour l'environnement mondial (FEM) à travers son programme de micro-financements, et la démultiplication et/ou le passage à l'échelle des bonnes pratiques identifiées.

PRODUIT 1.4

Des alliances stratégiques et mécanismes sont instaurés pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

L'objectif poursuivi, en collaboration avec les agences du BIT, de la FAO et de l'ONUDI et des partenaires techniques au développement tel que la BAD, vise à fournir un appui direct à des initiatives locales innovantes visant l'amélioration des moyens d'existence et la création de revenus.

En lien avec les efforts de réduction de la pauvreté et selon les principes énoncés par la politique des Nations Unies en matière de création d'emploi, les interventions seront concentrées sur la mise en œuvre du plan d'action opérationnel de la politique nationale de l'emploi et le déploiement d'une offre de services intégrée en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes.

Il s'agira notamment de soutenir :

- i) l'harmonisation et l'intégration des initiatives via un cadre de dialogue social et le renforcement des capacités de gestion institutionnelles et des structures parapubliques ;
- ii) le soutien au partenariat public-privé pour la promotion de l'employabilité, de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, tout en intégrant le développement de mesures alternatives génératrices d'emploi et de revenus, y compris les emplois verts, l'auto-emploi des groupes vulnérables et le volontariat national.

Les agences travailleront également aux côtés du gouvernement pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de protection sociale, la collecte et l'analyse des données désagrégées de l'emploi par sexe ; et le développement des systèmes de financement décentralisés.

Effet 2 : Les populations, notamment les plus vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité;

PRODUIT 2.1

Les interventions à haut impact en faveur de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infanto-juvénile sont mises à échelle y compris au niveau communautaire.

Les agences du SNU appuieront entre autres:

- i) l'augmentation de l'offre et l'amélioration de la qualité des services intégrés de santé de la reproduction des adolescents et jeunes;
- ii) le repositionnement de la planification familiale pour porter la prévalence contraceptive moderne à 50% des femmes demandeuses à travers l'extension de la mise à l'échelle nationale des stratégies mobiles et de stratégies avancées orientées vers les populations éloignées ;
- iii) l'augmentation de la couverture des interventions essentielles de qualité focalisées sur le suivi de la grossesse; l'assistance à l'accouchement par un personnel qualifié et la déconcentration des structures offrant les soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
- iv) la mise à jour des curricula de formation de base des personnels de santé en PF, prévention des avortements à risque et soins après avortement ;
- v) la mise en place d'une politique favorisant l'accès financier des femmes aux services de santé de la reproduction;
- vi) le développement des réseaux sociaux au niveau communautaire pour une meilleure utilisation des services sociaux de base et l'adoption de pratiques de santé adéquates ; le développement de la communication par les médias, les ASCs et autres canaux.

La mise en œuvre des interventions communautaires à haut impact dans une approche intégrée, contribuera à la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infanto

juvénile. Elle repose essentiellement sur le développement et le passage à l'échelle d'un paquet d'interventions préventives et curatives à haut impact relatives à la santé de l'enfant de 0 à 5 ans - initialement dans les régions où la mortalité chez les moins de cinq ans est la plus élevée et ensuite sur l'ensemble du territoire national.

Ce paquet comprend le renforcement des soins communautaires et familiaux à travers:

- (i) la promotion au niveau familial et communautaire des pratiques familiales essentielles,
- (ii) la mise en œuvre d'une approche intégrée des interventions pour le traitement et le suivi des pathologies les plus courantes et les plus létales pour les enfants de moins de cinq ans (la diarrhée, le paludisme, la pneumonie, la malnutrition aigüe sévère et la malnutrition chronique); le renforcement de la politique de subvention des médicaments génériques essentiels. Ces activités seront appuyées par le SNU dans les communautés éloignées des structures sanitaires périphériques.

Le SNU appuiera également le renforcement de la prestation des services pour le jeune enfant au niveau des structures et en stratégie avancée en accordant la priorité:

- (i) aux soins préventifs (renforcement du PEV, supplémentation en micronutriments, fortification et conseils nutritionnels, déparasitage systématique périodique des enfants de 0 à 5 ans);
- (ii) la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME clinique);
- (iii) la prise en charge du nouveau-né y compris la réanimation, la prévention et le traitement de l'infection (iv)le traitement de la malnutrition;
- (v) la prise en charge et le suivi de l'enfant vivant avec le VIH.

Le renforcement du PEV se fera en particulier à travers la mise en œuvre de l'approche «Atteindre Chaque Enfant» (ACE) et l'introduction de nouveaux vaccins contre les maladies de l'enfance (infections à pneumocoque, à rotavirus, à méningocoque,...) tout en les portant au même niveau de couverture que les vaccins précédents.

comprennent :

(i) le renforcement de la prévention à travers : la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) par toute la famille mais en priorité par le couple mère-enfant; la lutte anti vectorielle intégrée ; l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cas de paludisme simple et de paludisme grave grâce en particulier

au renforcement continu des compétences des prestataires de santé publics et privés et à la disponibilité des médicaments essentiels ;

(ii) Le traitement présumé intermittent (TPI) chez la femme enceinte et le traitement préventif saisonnier (TPS) dans les quatre districts sahéliens ;

(iii) le renforcement de la surveillance épidémiologique,

entomologique et de l'efficacité des antipaludiques.

En matière de lutte contre le VIH/Sida, les stratégies prioritaires qui seront appuyées sont les suivantes :

(i) le renforcement des capacités de prévention en renforçant l'information et la sensibilisation au profit des groupes vulnérables et populations clés, la sécurité transfusionnelle et la sécurité en milieu de soins seront développées;

(ii) la déconcentration de la dispensation des ARV aux PVVIH, par une augmentation des structures de prise en charge et un approvisionnement



©UNHCR/Joseph Muller

PRODUIT 2.2

L'offre des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de maladies transmissibles et non transmissibles est améliorée.

Le SNU appuiera le Ministère de la Santé pour le contrôle des principales maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées. Une réduction totale de 33% de la mortalité peut être obtenue de la lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose (PNDS 2012-2015).

Les principales stratégies pour le paludisme

RÉSULTATS INDICATIFS

régulier du pays en ARV et réactifs, prise en charge correcte des PVVIH y compris les enfants;

(iii) la gratuité des ARV pour les PVVIH en particulier les mères et les enfants y compris les malades co-infectés TB-VIH ;

(iv) la mise à l'échelle de la PTME de façon intégrée avec les autres interventions à haut impact sur la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile ;

(v) l'organisation de la prise en charge des orphelins du sida et des nouveau-nés séronégatifs de mères séropositives sur le plan nutritionnel avec le concours de la société civile et du ministère de l'action sociale ;

(vi) la promotion du dépistage volontaire au sein de la population et de la prévention combinée des populations clés ;

(vii) le développement des activités de planification, de suivi-évaluation et de la recherche.

Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, le SNU appuiera le Ministère de la Santé à inverser la tendance de l'évolution de la tuberculose (réduction de la morbidité et de la mortalité), les stratégies prioritaires porteront sur :

i) l'appui technique rapproché aux districts dans la mise en œuvre de la stratégie DOTS de qualité;

ii) l'amélioration du dépistage des personnes souffrant de la tuberculose y compris les enfants ;

iii) le renforcement du réseau de laboratoire, la surveillance et la prise en charge des cas de Tuberculose multi résistante (MDR) ;

iv) le renforcement de la capacité managériale du programme ;

v) l'amélioration des activités de lutte contre la co-infection TB-VIH grâce à une meilleure collaboration entre le programme de lutte contre le VIH/Sida et celui de la lutte contre la tuberculose.

Afin de maintenir un état de préparation et une réponse rapide aux épidémies, les capacités nationales de surveillance épidémiologique et de la riposte seront renforcées à travers l'opérationnalisation du système de surveillance intégrée des maladies.

Pour la lutte contre les maladies non transmissibles, le SNU apportera son appui dans la mise œuvre du Plan stratégique intégré de lutte contre les MNT 2012-2015 aligné sur le plan d'action mondial de lutte contre les MNT 2013-2020 : le développement et le renforcement des mesures législatives, réglementaires et intersectorielles pour réduire les facteurs de risque modifiables des principales MNT ainsi que la protection des personnes vivants avec les MNT et en situation de handicap à travers :

(i) le plaidoyer ;

(ii) la réduction de l'offre et de l'accessibilité aux produits du tabac et de l'alcool ;

(iii) la mise en œuvre des décrets d'application de la loi anti-tabac votée par l'Assemblée nationale en décembre 2010 ;

(iv) la promotion d'une alimentation saine et

(v) la promotion de l'activité physique régulière individuelle ;(vi) la promotion de la détection précoce des principales MNT; (vii) le renforcement des capacités de prise en charge des cas.

Enfin, le Système des Nations Unies appuiera le pilotage du PNDS, l'élaboration et le monitoring des Plans Opérationnels de districts ainsi que le renforcement du système de santé surtout

dans les composantes de ressources humaines (qualité , distribution , supervision) y compris l'introduction de stratégies novatrices comme le paiement sur la base sur la performance, la mise en œuvre de la nouvelle politique pharmaceutique, le système d'information sanitaire , le financement du secteur de la santé et la protection sociale en santé.

PRODUIT 2.3

L'eau, l'hygiène et l'assainissement sont rendus disponibles dans les écoles, les formations sanitaires et dans les communautés .

Le SNU appuiera la mise en œuvre du Plan National d'Action du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA), la politique nationale du secteur de l'eau, la loi portant code de l'eau, la politique nationale d'hygiène et d'assainissement et le Cadre d'Accélération pour la réalisation de la cible 7 C (réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement adéquat) de l'OMD7 en milieu rural, semi-urbain, périurbain et urbain.

Au niveau de l'approvisionnement en eau potable la contribution du SNU, en collaboration étroite avec les autres partenaires du secteur ciblera les écoles de base et les structures de santé, avec en priorité les structures de santé délivrant de services obstétricaux. La formation des comités de gestion des points d'eau sera renforcée pour assurer une maintenance optimale des points d'eau.

L'appui au Ministère de la Santé sera poursuivi pour l'extension rapide de la méthodologie de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté. Cette approche de communication qui engage les communautés à se prendre en charge au niveau de l'assainissement de leur village de résidence et de leurs pratiques d'hygiène, surtout le lavage

des mains, sera complétée par un appui en marketing social pour la construction de latrines plus durables. L'objectif étant qu'au moins 1,5 million de résidents des régions de Savanes et Kara et de 4 districts des Plateaux vivent dans un village décrété FDAL. Cette activité sera réalisée en partenariat avec le Global Sanitation Fund (GSF). Enfin, le SNU appuiera le pilotage du secteur et la mise à jour de la base de données Progrès du secteur de l'eau.

L'appui au ministère en charge de l'eau sera également poursuivi, à travers des services d'appui/conseil, en lien avec le suivi de la table ronde sur le secteur de 2011.

PRODUIT 2.4

L'environnement scolaire est amélioré et l'accès



équitable à une éducation de base de qualité est assuré à tous les enfants, filles et garçons, avec un effort particulier pour inclure les groupes les plus vulnérables comme les enfants vivant avec un handicap.

Le SNU appuiera la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation avec pour objectif

d'assurer un accès à un enseignement de base de qualité à chaque enfant togolais, fille et garçon, dans un environnement scolaire protecteur des droits de l'enfant. En collaboration avec les autres partenaires du secteur, le SNU appuiera le MEPSA à lever les goulots d'étranglements entravant un bon apprentissage dans le primaire pour les enfants des régions rurales défavorisées en facilitant la mise en œuvre des grandes stratégies nationales pour l'amélioration de la qualité notamment:

- i) les « Projets d'École » ;
- ii) l'amélioration du milieu physique par l'adduction d'eau et l'assainissement du milieu scolaire conjointement à l'introduction du concept école verte pour le respect de l'environnement;
- iii) le renforcement d'une démarche de protection et de participation de l'enfant en milieu scolaire, et enfin iv) l'appui à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie éducative (2010-2020) pour les enfants du préscolaire.

Le SNU appuiera l'équité dans l'accès à l'éducation de base et particulièrement l'accès de l'enfant vivant avec un handicap et l'enfant fille dans certaines zones du pays où le mariage précoce est encore fréquent. Le SNU en coopération avec les partenaires ONGs poursuivra son appui au MEPSA pour le développement d'options éducatives adéquates pour les enfants vivant avec un handicap en favorisant autant que possible l'inclusion dans le système éducatif de base par la formation complémentaire des enseignants, l'adaptation physique du milieu scolaire, l'implication et l'information des comités de parents d'élèves (CPE).

Les commissions spécialisées de protection de l'enfant établies dans les communautés et les agents sociaux au niveau canton seront appuyées pour faciliter l'intégration ou la réintégration à l'école des enfants non scolarisés. Enfin un appui sera donné au MEPSA pour le développement d'un paquet éducatif alternatif pour les enfants

qui ont quitté l'école entre autre les enfants travaillant comme domestiques ou apprentis.

Le SNU appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'alphabétisation, pour atteindre le taux d'alphabétisation visé (72.7% en 2017), notamment dans les domaines de :

- i) la production des statistiques du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle à travers le soutien des actions développées par la Direction de la Planification de l'Éducation et de l'Évaluation mais également des équipes techniques régionales ;
- ii) le développement de l'approche faire-faire;
- iii) le suivi évaluation et le fonctionnement des mécanismes de coordination et enfin ;
- iv) le développement du système de formation disponible.

Enfin le SNU appuiera le pilotage du système éducatif, la production et l'analyse de statistiques scolaires fiables, la décentralisation de la planification, du monitoring et de la prise de décision concernant la mise en œuvre du PSE, la gestion efficiente des ressources humaines afin de réduire les disparités de distribution de personnel enseignant avec un minimum de qualification, notamment en poursuivant le travail entrepris pour améliorer le statut et la formation des Enseignants Volontaires (EVs) et des animateurs/animateuses du préscolaire et en appuyant la mise en œuvre effective de la carte scolaire.

PRODUIT 2.5

Les capacités nationales sont renforcées pour un accès des populations vulnérables à des mécanismes de protection sociale.

Le SNU appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre de la nouvelle Politique de Protection Sociale pour la mise en place d'un système de protection sociale qui adresse les causes de base

de la vulnérabilité des familles, leur facilitera l'accès aux services sociaux de base et leur permettra de participer de manière effective au développement du Togo. En particulier, le SNU appuiera le développement d'une stratégie nationale, d'un plan d'action budgétisé et de sa mise en œuvre. Le SNU appuiera le suivi et l'évaluation d'un programme pilote de cash transfert en partenariat avec la Banque Mondiale qui devra couvrir au minimum 8.000 enfants et leur familles dans les régions des Savanes et de Kara.

Dans le domaine de l'alimentation scolaire et de la nutrition, le Ministère en charge des enseignements primaires bénéficiera des appuis pour la formulation d'une politique nationale et d'un programme d'alimentation scolaire intégré. Le SNU renforcera les capacités des Ministères en charge des enseignements primaires et de l'agriculture ainsi que celles des organisations de la société civile actives pour améliorer les productions d'aliments et les relations de partenariat entre ces différents acteurs.

Il sera fondamental de mettre en place une structure nationale d'alimentation scolaire chargée de l'opérationnalisation de la politique et de la coordination des programmes afin de faciliter ainsi l'appropriation nationale. De même, le SNU veillera à ce que la mise en œuvre de la politique d'alimentation et des programmes d'alimentation scolaire intégrés, soit orientée vers les milieux défavorisés à fort taux d'insécurité alimentaire et dont les performances scolaires restent faibles.

PRODUIT 2.6

Les femmes, les filles et les garçons, y compris les adolescent(e)s, sont protégés contre toute forme de violence, abus et exploitation
Le SNU appuiera.

(i) le renforcement des commissions spécialisées des droits de l'enfant au niveau communautaire avec la consolidation du modèle existant, le renforcement d'un cadre de concertation au

niveau cantonal, préfectoral, régional et national;

(ii) La consolidation du mécanisme national intégré de détection et de prise en charge des enfants victimes de violences et de maltraitements (CROPESDI) et son extension sur au moins deux capitales régionales;

(iii) le renforcement des ressources humaines dans le secteur de l'Action Sociale et du genre y compris la formation aux droits de l'enfant dans les écoles de formation des professionnels au contact des enfants;

(iv) la consolidation d'un système national de collecte des données et la production d'un tableau de bord de la Protection de l'Enfant ;

(vi) la formation des forces de sécurité sur les droits des enfants et des femmes et l'accompagnement du gouvernement dans la préparation des rapports périodiques pour le Comité des droits de l'enfant (CRC) chargé de surveiller l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que la mise en œuvre du protocole facultatif à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le suivi des recommandations . Des appuis analogues seront fournis aux femmes, incluant entre autres, la consolidation des centres d'écoute des femmes victimes de violence.

Effet 3 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

PRODUIT 3.1

Les institutions étatiques, les partis politiques, la société civile et les médias sont soutenus en vue de renforcer la participation citoyenne, notamment des femmes et des jeunes, à la vie publique.

Il s'agit de la consolidation des efforts d'ancrage de la culture démocratique et citoyenne au Togo à travers les acteurs électoraux (corps électoral, société civile, partis politiques, institutions électORALES et ministères sectoriels), avec un accent particulier sur la participation politique des femmes et des jeunes.

décideurs afin d'obtenir une loi sur la parité.

PRODUIT 3.2



A cet effet les capacités des groupes cibles seront renforcés dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et à la culture démocratique et aux droits de l'homme. Des sessions de formations seront organisées à travers le pays et des supports pédagogiques distribués. Des espaces d'échanges et des rencontres entre ces groupes sous représentés et les décideurs seront promus en vue d'accroître une meilleure participation des femmes et des jeunes filles. Par ailleurs, des initiatives seront prises en vue de l'effectivité de la parité homme et femme aux postes de responsabilité autant dans la sphère publique que dans la vie politique. Des forums regroupant les acteurs gouvernementaux, des institutions nationales comme la CNDH, la société civile et les médias seront régulièrement organisés pour la sensibilisation et un plaidoyer fort auprès des

Les plans d'action, les recommandations et les stratégies disponibles sont opérationnalisées pour la mise en place et le renforcement d'une infrastructure pérenne de la paix et la promotion des droits de l'homme.

Dans le cadre de la consolidation de la paix, le SNU va accompagner la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). A cet effet le SNU contribuera au renforcement des capacités et l'accompagnement technique et financier de la Haute Autorité pour la Réconciliation Nationale dépositaire du mandat de mise en œuvre des recommandations du rapport de la CVJR.

En matière de prévention et gestion des conflits,



le partenariat entre les institutions nationales et la société civile, les médias, les organisations de femmes, des jeunes leaders et des leaders d'opinion sera soutenu en vue d'une plus grande appropriation des recommandations de la CVJR et le renforcement des capacités des leaders en facilitation, médiation et gestion des conflits locaux. Dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, le SNU appuiera le Togo dans la mise en œuvre des plans d'actions découlant des recommandations de l'Examen périodique universel et des organes des traités.

PRODUIT 3.3

Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Les progrès en matière de bonne gouvernance seront consolidés et étendus. L'action du SNU dans ce domaine prioritaire sera articulé autour du renforcement des capacités des institutions nationales notamment l'Assemblée Nationale et les Ministères techniques pour assurer la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

L'appui au Ministère en charge de la planification du développement sera un élément clé, notamment dans sa mission de planification, programmation, suivi et évaluation des politiques de développement aux niveaux national, sectoriel et local en même temps que dans

l'appui de ce ministère aux structures en charge de la planification, de la programmation du suivi et de l'évaluation qui seront mises en place et/ou renforcées au sein des ministères sectoriels. Le Ministère en charge de la planification appuiera également les collectivités locales, après leur installation, dans leur fonction de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation des politiques de développement local.

Par l'harmonisation et l'intégration des différents outils et méthodes, il est attendu à moyen terme que les documents de politiques, de stratégies et de plans d'actions soient améliorés et facilitent une mise en œuvre de la directive de l'UEMOA relative à la programmation budgétaire et de fait, assurent un alignement du budget de l'Etat sur les objectifs de développement du Togo.

En ce qui concerne l'Assemblée nationale, le PNUD poursuivra l'appui à sa capacité de contrôle de l'action publique à travers le renforcement de ses compétences de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Dans le domaine des droits de l'homme, un accès particulier sera mis sur le renforcement des capacités de la CNDH et des OSC pour qu'elles puissent être à mesure de répondre efficacement aux besoins des populations en matière des droits de l'homme. Le HCDH orientera les appuis notamment dans le renforcement des connaissances en droits de l'homme, la formation à l'intention des Commissaires, dans l'appui aux réformes structurelles, institutionnelles et fonctionnelles conformément aux principes de Paris sur les INDH.

PRODUIT 3.4

Les capacités de l'administration publique sont renforcées en vue de la modernisation de l'Etat

Le Togo a fait d'importants efforts visant la rationalisation des structures et des emplois publics dans l'administration d'Etat et l'évaluation des performances des agents de l'Administration. Le SNU appuiera le Gouvernement dans ses

efforts d'amélioration du suivi des politiques, de l'efficacité de l'aide et la bonne dynamique des actions de développement en mettant en place un système de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes dans tous les actes de gestion des affaires et des ressources publiques. Aussi, afin de lui permettre d'émerger durablement de la période de crise et d'avoir les capacités de son développement, le SNU, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, appuiera

- (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration publique ;
- (ii) la promotion de la décentralisation et de la déconcentration de l'administration publique et enfin ;
- (iii) la modernisation de l'environnement de travail dans l'administration.

Dans ce cadre, il s'agira d'aider la primature, à travers le secrétariat général du gouvernement, à se conforter dans ses fonctions de coordination institutionnelle et d'animation de l'inter-ministériarité, et d'apporter un appui à la dématérialisation des activités gouvernementales. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration nécessite, par ailleurs, des ressources humaines formées et motivées déployées dans des organigrammes adaptés aux missions. Le ministère en charge de la fonction publique sera donc soutenu dans la mise en place d'un système de gestion efficace et d'allocation rationnelle des compétences. La mise en place des nouveaux organigrammes ainsi que la révision du cadre juridique seront également poursuivis en vue de l'adéquation effective des missions et des emplois dans les institutions et départements ministériels.

Dans le domaine de la déconcentration et de la décentralisation, un accent sera mis sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de la déconcentration dans le contexte de la redéfinition des missions de l'Etat, ainsi que sur la mise en place d'un mécanisme d'appui technique

aux collectivités territoriales décentralisées.

En termes de modernisation de l'environnement de travail, le SNU assistera l'administration publique dans la mise en place de méthodes et outils de travail performants ; de même que dans la poursuite de la rationalisation et de la simplification des procédures administratives en vue d'offrir des services efficaces aux usagers.

Les stratégies prioritaires porteront, à cet effet, sur l'application des principes de gestion axée sur les résultats, la mise en œuvre du principe de subsidiarité, la formation des ressources humaines et la communication. L'atteinte des objectifs et résultats de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi est en effet tributaire, pour une large part, des capacités de l'administration publique togolaise à relever les défis internes auxquels elle est confrontée.

PRODUIT 3.5

Le système d'état civil, en particulier l'enregistrement systématique des enfants à la naissance et le système d'établissement des certificats de nationalité (CN) et des cartes d'identité (CI) sont renforcés.

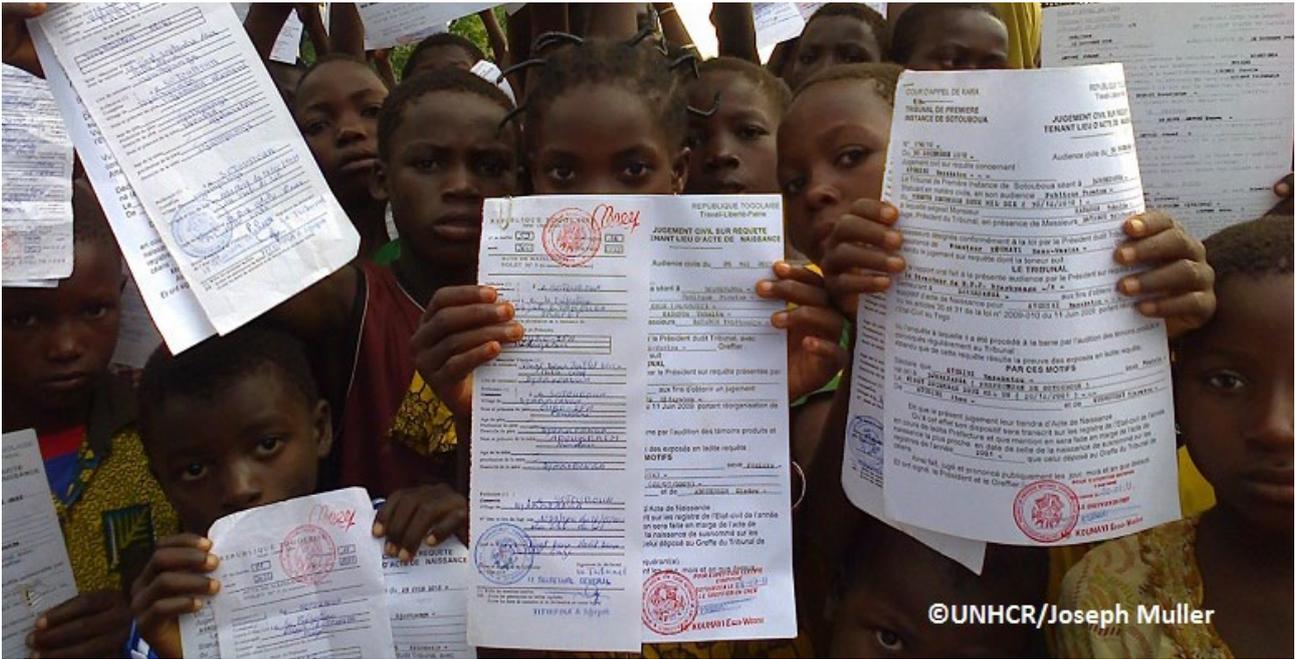
Le volet enregistrement des naissances s'appuiera sur l'institutionnalisation d'un monitoring semestriel des goulots d'étranglements entravant l'utilisation des services de l'état civil dans les délais requis par les familles y compris les plus pauvres, avec une prise de décision décentralisée pour les résoudre.

Le cadre légal et institutionnel actuel pour l'obtention d'une carte d'identité, qui dépend de celle d'un certificat de naissance et de nationalité, est fort loin de satisfaire les besoins.

La possession de la carte d'identité est une condition essentielle pour exercer les droits fondamentaux des citoyens ou pour accéder aux services administratifs et sociaux essentiels. La difficulté d'obtenir un document d'identité exclut le citoyen de la jouissance de tout un éventail d'autres droits humains fondamentaux,

y compris la non-discrimination et le droit au développement. Tout comme le droit à l'enregistrement des naissances, le droit à la nationalité et la citoyenneté est consacré par instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art.15 et 24), la convention relative aux droits

Les capacités de la Direction de la nationalité ont un besoin d'expansion substantielle et les procédures doivent être simplifiées. Ce service et celui de la carte d'identité doivent être décentralisés dans toutes les régions du pays. Le système des NU assistera le Gouvernement (Ministères de la Justice, Sécurité, Droits de l'homme, Administration Territoriale, Action



©UNHCR/Joseph Muller

de l'enfant (art.7 et 8), la charte africaine sur les droits et du bien-être de l'enfant (art.6).

Le bon fonctionnement du système d'émission des documents personnels, est un élément essentiel dans le combat contre la pauvreté. Il pourrait aussi être à la base de l'établissement de listes d'électeurs plus fiables afin d'éliminer un argument important des contestations électorales. Au niveau légal il est nécessaire de revoir le code de la nationalité qui contient entre autres des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et de certaines catégories d'enfants nés aux Togo de parents étrangers ou d'enfants de parents togolais nés à l'Étranger.

En ce qui concerne les réfugiés n'ayant pas bénéficié d'une reconnaissance formelle, ils sont à risque d'apatridie en l'absence de document d'identité.

Sociale) dans la modernisation du cadre légal et institutionnel à travers la mise en place d'un cadre de concertation regroupant le gouvernement, le SNU, la CNDH et la société civile qui sur la base d'une analyse du système actuel d'émission des certificats de nationalité et des cartes d'identité, fera des propositions susceptibles de moderniser ce système afin de le rendre capable de répondre aux besoins des citoyens.

VIII. MODALITÉS DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE

A. PROGRAMMATION CONJOINTE

B. GESTION DES PROGRAMMES ET ACCORDS DE REDEVABILITÉ

VIII. MODALITÉS DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE

L'UNDAF est mis en œuvre à travers les Documents de Programmes de Pays (CPD) et les Plans d'Action de Programmes de Pays (CPAP) de chacune des agences. Ces documents retranscrivent les domaines et les stratégies d'assistance de chacune des agences sur la période 2014-2018.

A. Programmation conjointe

Les trois axes stratégiques d'intervention retenus offrent au SNU de larges opportunités pour une approche intégrée de ses interventions et une collaboration plus étroite entre les Agences. Ils leur donnent la possibilité, compte tenu des leçons tirées et de leurs avantages comparatifs, de développer une plus grande synergie de leurs actions dans la mise en œuvre de l'UNDAF. Une telle synergie permettra d'éviter la duplication des activités, de réduire les coûts de transaction entre les différentes Agences et par là-même, maximiser l'utilisation des ressources du SNU.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'UNDAF facilite l'édification de partenariats stratégiques avec l'ensemble des acteurs du développement allant du Gouvernement à la société civile, en passant par les organisations bi- et multilatérales et les opérateurs économiques du secteur privé. Dans cette démarche portée par la recherche de cohérence et d'efficacité des interventions, le SNU opérera à des interventions conjointes plus spécifiquement sur les trois thématiques suivantes :

- ✓ *La lutte contre le VIH/SIDA*
- ✓ *La promotion et la protection des droits de l'Homme*
- ✓ *La promotion de l'équité du genre*

Les programmes conjoints à développer seront conclus entre les agences du SNU. Le choix des modalités d'exécution et des mécanismes de gestion de leurs ressources, sera guidé par la

recherche d'une meilleure efficacité et d'une fluidité d'exécution pour l'UNDAF.

B. Gestion des programmes et accords de redevabilité

Le présent plan-cadre sera également l'occasion pour le SNU de mettre en application les principes de la Déclaration de Paris et le plan d'action de Busan sur l'efficacité de l'aide, en assurant l'alignement de ses interventions sur les priorités nationales, le renforcement du processus d'appropriation des programmes et projets de développement et surtout le recours progressif aux systèmes nationaux d'exécution, de gestion et de suivi-évaluation.

Les agences ExCom du Système des Nations Unies, à savoir le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, et les agences spécialisées notamment l'OMS et l'ONUSIDA, procéderont à l'application pleine et entière de l'approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT), dont le recours à l'utilisation du formulaire FACE. Les modalités et procédures applicables en la matière, ont fait l'objet d'une lettre d'accord entre le SNU et le Gouvernement en novembre 2012.

Les résultats en cours de la macro-évaluation relative à l'évaluation des capacités de gestion des finances publiques et ceux attendus de la micro-évaluation, portant sur les capacités de gestion des partenaires d'exécution des agences du SNU, permettront d'affiner progressivement et en conséquence les modalités de mise à disposition d'espèces auprès des partenaires nationaux d'exécution. Le renforcement des capacités des parties prenantes tant nationales que celles des agences onusiennes dans la mise en œuvre du HACT, accompagnera cette démarche.

IX. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI & ÉVALUATION

- A. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MÉCANISMES DE COORDINATION**
- B. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION**
- C. MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION**
- X. RESSOURCES INDICATIVES**

IX. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI & ÉVALUATION

A. Dispositif institutionnel et mécanismes de coordination de l'UNDAF

Lors du processus d'élaboration de l'UNDAF, notamment à la retraite stratégique de planification, il fut convenu que les mécanismes et structures de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF, soient arrimés sur le dispositif de la SCAPE et de ses comités sectoriels. Cette recommandation s'appuie sur la volonté de s'aligner pleinement sur les outils et mécanismes nationaux, de susciter une dynamique à même de servir les besoins futurs des structures et mécanismes de suivi-évaluation et de coordination de la SCAPE.

Nonobstant les dispositions déclinées ci-dessous, il est à noter que suite aux engagements pris par le Gouvernement et l'Equipe pays dans la mise en œuvre de la Réforme des Nations Unies et à la requête formelle des autorités nationales formulée en octobre 2013, le Gouvernement et le SNU Togo s'accordent pour faire du présent cadre de coopération un outil opérationnel pour la mise en œuvre progressive des principes de l'initiative « Unis dans l'Action » ou « Delivering as One ».

La conduite de ce processus sera guidée notamment par les dispositions de la résolution A/61/583, les recommandations de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution A/67/226) et des outils tels que les « Standard Operating Procedures » adoptés en août 2013. Les implications pour les deux parties, Gouvernement et SNU de la mise en œuvre de la modalité « Delivering as one » seront appréciées et traitées tout au long du cycle de l'UNDAF, et particulièrement lors de la revue à mi-parcours.

En tout état de cause, Le pilotage institutionnel de l'UNDAF est assuré conjointement par le

Ministère en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et le Bureau du Coordonnateur Résident.

Le mécanisme de coordination retenu comporte trois niveaux :

Comité d'Orientation Stratégique (COS) :

Il regroupe d'une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et les Ministères techniques ayant en charge les programmes et projets sectoriels, et d'autre part, le SNU représenté par les Représentants des agences résidentes et non-résidentes et le Coordonnateur Résident du SNU. Des partenaires co-financiers des projets et programmes ainsi que les ONG et les organisations de la société civile (prestataires de service) pourraient être également associés aux réunions de ce comité.

Ce niveau de concertation est axé sur les priorités nationales dégagées par les structures de coordination de la SCAPE (Secrétariat Technique SCAPE, Cellule OMD, Cellule de réflexion multisectorielle pour l'atteinte des OMD), et les stratégies de gestion de l'aide préconisées par les groupes de donateurs.

Le COS est responsable de l'orientation stratégique, du contrôle de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il prend les décisions de réorientation et de coordination générale, imprime la politique en matière de dialogue et de mobilisation de ressources, approuve les rapports d'activités et de revues annuelles et enfin veille aux synergies et complémentarités entre les trois axes et entre les projets et programmes.

Le Comité se réunit deux fois par an ou à la demande d'une partie contractante pour prendre des décisions d'orientations sur la base des rapports techniques fournis par

l'unité de coordination du Ministre en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Le Comité est présidé par le Ministre en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Son Secrétariat est assuré par le Coordonnateur Général de l'UGCP-SNU et le Spécialiste rattaché au Bureau du Coordonnateur Résident.

L'Unité de Gestion et de Coordination des Programmes – Gouvernement/Système des Nations Unies (UGCP – SNU) :

L'UGCP est un organe technique de coordination créé au sein du ministre chargé de la Planification et du Développement et de l'Aménagement du Territoire dont les missions s'orientent sur quatre niveaux: la coordination, la programmation, le suivi-évaluation et l'appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'UNDAF.

- * Coordonner en collaboration avec le BCR, les coordonnateurs des programmes des agences du SNU, les ministères techniques et la société civile, l'élaboration des documents analytiques et programmatiques de référence. Elle veille à leur alignement sur les priorités nationales (SCAPE, PIP, Stratégies sectorielles, revues, budget national...), et en facilite le suivi.
- * Coordonner et suivre l'élaboration des Plans de travail Annuels;
- * Participer à l'élaboration des Programmes-pays et faciliter le suivi et l'évaluation auprès des partenaires nationaux d'exécution;
- * Contribuer à mener un plaidoyer actif auprès du gouvernement pour la mobilisation des contreparties et des autres partenaires au développement pour rationaliser les efforts investis et concourir à la mobilisation de l'aide publique au développement;
- * Faciliter la mise en œuvre de l'Approche

Harmonisée sur les Transferts de Fonds

- * Contribuer à renforcer la synergie opérationnelle entre les Agences du SNU et les entités du Gouvernement ;
- * Superviser l'élaboration des rapports de suivi de l'UNDAF et produire des rapports pertinents pour orienter les prises de décisions.
- * Veiller à la tenue des réunions des organes du COS et des revues périodiques.

Comité des programmes :

Il rassemble les représentants adjoints et les coordonnateurs des programmes des agences du Système des Nations Unies. Il assure la mobilisation des ressources humaines et techniques du Système des Nations Unies pour la mise en œuvre opérationnelle de l'UNDAF, des décisions et des recommandations émises par l'Equipe Pays et le Comité d'Orientation Stratégique. Ses attributions, comprendront:

- * La préparation des modalités pratiques de mise en œuvre de l'UNDAF, à savoir la planification des activités conjointes, leur coordination, leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés.
- * La supervision des travaux des trois groupes thématiques du SNU alignés sur les trois axes stratégiques de l'UNDAF et de leurs contributions effectives aux comités sectoriels de la SCAPE, à travers les sous-comités sectoriels de l'UNDAF, notamment lors du processus de revue annuelle
- * Faciliter l'articulation et le développement des synergies entre les trois domaines de coopération.
- * Soutenir la coordination pour la formulation des programmes conjoints ;
- * Faciliter la contribution à la stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de communication, dont la mise en œuvre sera assurée par le Comité de Communication et de Plaidoyer;

* Faciliter la mobilisation des parties prenantes pour l'élaboration des rapports harmonisés sur les progrès annuels pour l'atteinte des résultats stratégiques de l'UNDAF ;

Le Comité des programmes est présidé par une agence désignée par l'Equipe pays. En tant que structure participant à la coordination, les rapports des rencontres du Comité des Programmes devront être transmis au Bureau du Coordonnateur.

B. Cadre de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF sont liés mais constituent deux processus distincts et complémentaires :

Le suivi consiste à suivre les progrès vers l'obtention des résultats figurant dans la matrice, et à vérifier si les hypothèses formulées et les risques identifiés pendant la phase de la conception sont toujours adaptés ou s'ils doivent être révisés. Cela permet à l'équipe de pays et aux partenaires d'exécution d'apporter des ajustements à mi-parcours, dans le cadre de la gestion de programmes.

L'évaluation consiste à déterminer les résultats des produits par la contribution effective et mesurable aux priorités nationales pour le développement, et la cohérence de l'appui de l'équipe de pays. Si l'évaluation est essentielle à la gestion axée sur les résultats, il s'agit d'une fonction externe séparée de la gestion des programmes.

Concernant les activités de suivi/évaluation de l'UNDAF à caractère mandataire, elles seront organisées pendant la période d'exécution de ce cadre stratégique et se présentent comme suit :

Revue annuelle : Le processus de revue annuelle consistera en l'examen par l'Equipe pays, en collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires, de l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la

matrice de résultats de l'UNDAF, un inventaire dressé des enseignements tirés, des acquis et des bonnes pratiques qui seront intégrés aux processus de planification pour l'année suivante.

La revue annuelle du plan d'action de l'UNDAF aura lieu à la fin de l'année en cours au mois de décembre afin d'ajuster les produits de l'UNDAF si nécessaire. Elle durera une semaine, sur la base d'un agenda harmonisé avec les revues des agences.

Conformément aux principes retenus entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies, l'approche sectorielle sera privilégiée. La revue annuelle donnera lieu à l'établissement des rapports de progrès standards (Standard progress Report).

Evaluation à mi-parcours : Le Système des Nations Unies pourra entreprendre, en cas de besoin, une évaluation à mi-parcours de l'UNDAF. L'objectif de cette activité serait d'apprécier la pertinence des effets de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficience du processus qui a permis d'obtenir ces effets et ceux des programmes menés au niveau des pays, leur durabilité et leur contribution aux priorités et aux objectifs nationaux.

Cette évaluation qui pourrait avoir lieu pendant le deuxième trimestre de 2016, permettra d'identifier les obstacles et les opportunités qui découlent de la mise en œuvre de l'UNDAF, de manière à ajuster, au besoin, la programmation en cours. Elle serait également une opportunité pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre progressive des principes de l'initiative « Delivering as one ».

Evaluation finale : Cette activité sera organisée pendant le premier trimestre de la dernière année du cycle (2018). Les informations portées par cette évaluation seront utilisées pour le cycle de programmation suivant. Des termes de référence clairement définis seront établis pour cette évaluation, dont la portée dépendra

de la possible organisation et de la nature de l'évaluation à mi-parcours et des études réalisées au cours du cycle de programmation en cours d'achèvement.

C. Mécanismes de suivi-évaluation

En vue d'aligner les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF (2014-2018) sur le système de suivi/évaluation des objectifs de la SCAPE, tout en valorisant la contribution du Système des Nations Unies aux priorités nationales, le processus de suivi-évaluation s'effectuera à travers deux groupes de travail qui se présentent comme suit :

Les groupes thématiques de l'UNDAF :

Ils rassemblent les chargés de programmes des agences onusiennes, les partenaires d'exécution nationaux et les secrétaires généraux des comités sectoriels, impliqués dans la réalisation des effets et produits de l'UNDAF. Les groupes thématiques (GT) sont structurés suivant les axes thématiques de l'UNDAF, à savoir :

1. GT - Sécurité alimentaire, environnement et emploi
2. GT - Services sociaux de base
3. GT - Gouvernance institutionnelle, consolidation de la paix, démocratie et promotion des droits de l'homme ;

Leur rôle principal est de :

- émettre des recommandations stratégiques auprès du COS par l'intermédiaire de l'UGCP et du BCR ;
- assurer la cohérence et l'efficacité des axes thématiques de l'UNDAF selon les politiques sectorielles et les priorités nationales énoncées dans la SCAPE ;
- assurer sous l'égide des agences du SNU et en étroite collaboration avec l'UGCP et les diverses parties prenantes, la réalisation des revues annuelles dédiées à l'élaboration des rapports

de progrès standard (Standard Progress Report), la réalisation des revues à mi-parcours, et celle de l'évaluation finale de l'UNDAF.

- collecter les données fournies par les sous-comités sectoriels pour alimenter les processus de revue annuelle ;

- apprécier l'alignement avec les principes et engagements de la Déclaration de Paris

Les groupes de travail thématiques se réunissent deux (02) fois par an en vue de procéder à la revue annuelle à mi-parcours et à la revue annuelle finale. Les groupes thématiques pourront se réunir en cas de besoin, à la demande d'une partie contractante pour prendre les décisions d'orientations qui s'imposent.

La direction des groupes thématiques est rotative annuellement. Les rapports de leurs rencontres devront être transmis au Bureau du Coordonnateur Résident et à l'UGCP pour un suivi efficace et efficient de la mise en œuvre de l'UNDAF.

Les sous-comités sectoriels de l'UNDAF :

Ils constituent la base du mécanisme de coordination et d'alignement avec les systèmes nationaux de suivi/évaluation. Ces derniers sont intégrés au niveau des trois groupes thématiques. Ils rassemblent les chargés de programmes et de projets des agences onusiennes et les partenaires nationaux impliqués dans la réalisation des effets et produits de l'UNDAF et sont regroupés selon les thématiques des comités sectoriels de la SCAPE. Ainsi selon le positionnement stratégique adopté par le Système des Nations Unies, l'UNDAF aborde huit des thématiques des sous-comités sectoriels nationaux qui se présentent comme suit :

1. Sous-comité sectoriel « gouvernance politique et administrative »
2. Sous-comité sectoriel « Gouvernance économique et capacités

institutionnelles »

3. Sous-comité sectoriel « Justice, droits de l'Homme et sécurité »

4. Sous-comité sectoriel « Agriculture et Sécurité alimentaire »

5. Sous-comité sectoriel « Eau, assainissement, environnement et cadre de vie »

6. Sous-comité sectoriel « Education »

7. Sous-comité sectoriel « Santé et VIH/SIDA »

8. Sous-comité sectoriel « Promotion et protection sociale et emploi ».

Les sous-comités sectoriels de l'UNDAF ont pour fonction principale de renseigner et d'alimenter les travaux des comités sectoriels nationaux de la SCAPE et ceux relatifs aux processus de revue de l'UNDAF. Plus spécifiquement, ils ont pour rôle de :

- suivre l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'évaluation des produits de l'UNDAF répondant aux priorités nationales telles que déclinées dans la SCAPE et les politiques sectorielles y afférant ;

- établir l'état d'avancement et les bilans de mise en œuvre des différents produits de l'UNDAF répondant aux politiques, programmes sectoriels et plans d'actions opérationnels de la SCAPE, selon les exigences et canevas fournis par le secrétariat de la SCAPE ;

- fournir, dans les délais impartis, les données sollicitées par le secrétariat de la SCAPE ;

- émettre des recommandations à l'attention des groupes thématiques lors de l'élaboration des rapports de progrès harmonisés.

Les sous-comités sectoriels de l'UNDAF se réunissent en amont du processus de revue annuelle pour alimenter les exercices des groupes thématiques, l'objectif étant de

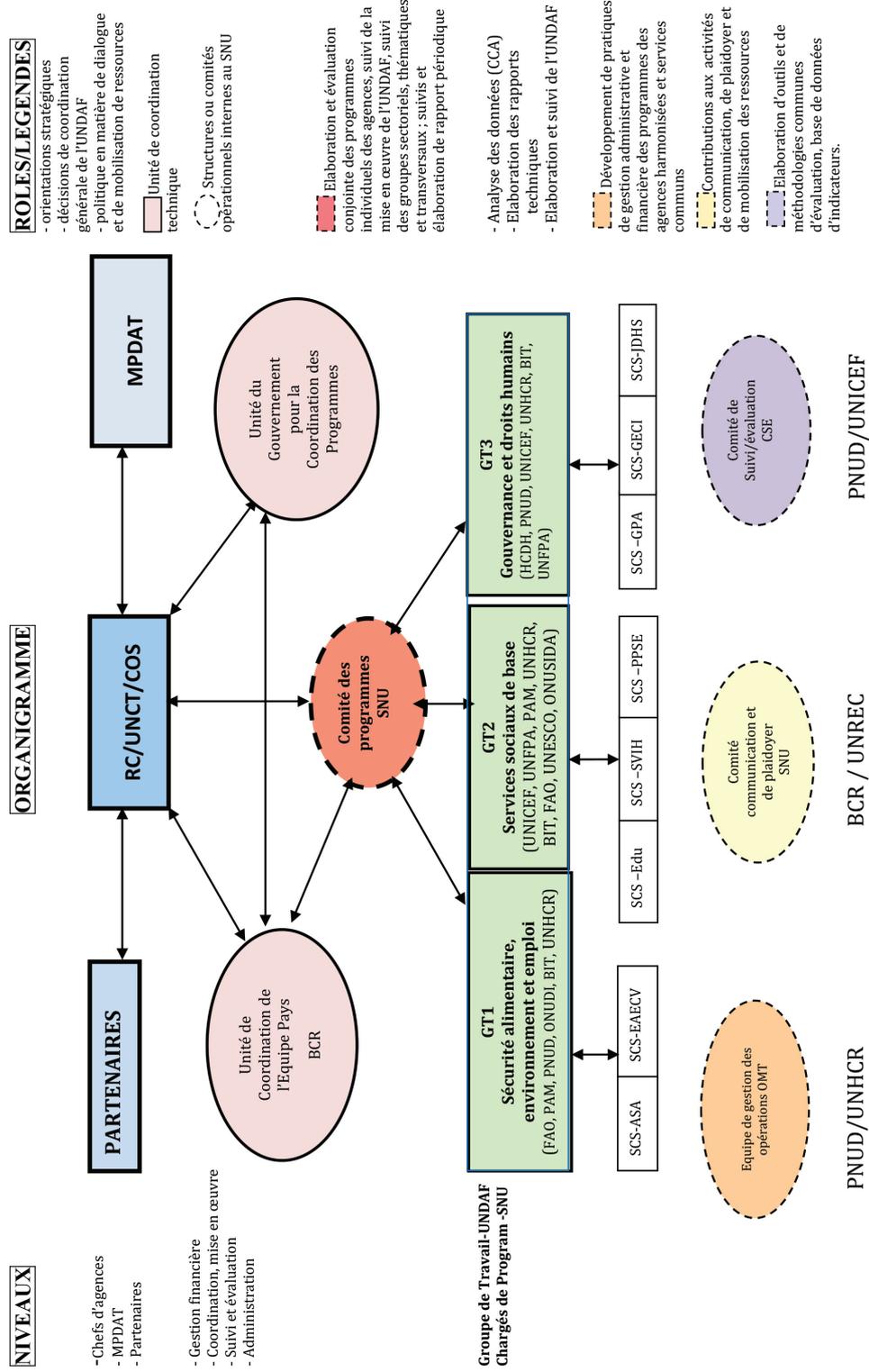
concourir à terme à l'alignement des revues internes du SNU sur le processus des revues nationales sectorielles.



ANNEXE I

ORGANIGRAMME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF

ANNEXE I
ORGANIGRAMME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF



LÉGENDE :

MPDAT : Ministère sous la Présidence en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

GTT : Groupe Thématique Transversal.

GT1 : Groupe Thématique Lutte contre la Pauvreté et sécurité alimentaire, sous le leadership de la FAO, suppléant PAM.

GT2 : Groupe Thématique Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines, sous le leadership de l'OMS, suppléant l'UNICEF.

GT3 : Groupe Thématique Promotion de la bonne Gouvernance et promotion des droits humains, sous le leadership du HCDH, suppléant PNUD.

SCS –ASA : Sous-comité sectoriel « Agriculture et Sécurité alimentaire »

SCS – EAECV : Eau, assainissement, environnement et cadre de vie »

SCS – Edu : Sous-comité sectoriel « Education »

SCS –SVIH : « Santé et VIH/SIDA »

SCS –PPSE : Sous-comité sectoriel « Promotion et protection sociale et emploi»

SCS-GPA : Sous-comité sectoriel « gouvernance politique et administrative »

SCS –GECI : Sous-comité sectoriel « Gouvernance économique et capacités institutionnelles »

SCS- JDHS : Sous-comité sectoriel « Justice droits de l'Homme et sécurité »

ACTIVITÉS DE S/E	2014	2015	2016	2017	2018
Revue Annuelle et élaboration des plans annuels	Décembre 2014/janvier 2015	Décembre 2015/janvier 2016	Décembre 2016/ janvier 2017	Décembre 2017/ janvier 2018	Octobre à décembre 2018
Evaluation à mi-parcours (en cas de besoin)			Mai-juillet 2016		
Evaluation finale					Janvier-avril 2018
Suivi et évaluation par les « Groupes de travail sur les effets »	Rapport de suivi semestriel disponible Août 2014	Rapport de suivi semestriel disponible Août 2015	Rapport de suivi semestriel disponible Août 2016	Rapport de suivi semestriel disponible Août 2017	Rapport de suivi semestriel disponible Août 2018

X. ANNEXES

AXE 1 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT ET EMPLOI

AXE 2 : SERVICES SOCIAUX DE BASE

AXE 3 : GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

X. RESSOURCES INDICATIVES

Ce cadre stratégique identifie, de manière indicative, les ressources financières qui seront requises par les Nations Unies au Togo, dans son ensemble, pour la mise en œuvre de l'UNDAF pendant la période 2014-2018.

Il faut souligner que le montant indicatif des ressources dans chaque matrice donne une indication des ressources disponibles et les ressources mobilisables par l'ensemble du SNU sur base de l'expérience passée.

Les ressources et besoins financiers spécifiques seront définis de manière plus précise lors de l'élaboration des plans annuels de travail de chaque des agences, fonds et programmes du SNU.

Comme indiqué dans la matrice de résultats, les ressources prévues pour chaque domaine de coopération seraient les suivantes :

DOMAINES DE COOPÉRATION	MONTANT DES RESSOURCES AFFECTÉES (USD)
L'amélioration de la sécurité alimentaire, de la résilience des communautés aux changements climatiques et de l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi	24 741 000
L'accès plus équitable des populations, notamment les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité	85 078 865
L'amélioration des capacités institutionnelles et des acteurs à l'échelle nationale et locale pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, la démocratie et la promotion des droits de l'homme	20 042 000
TOTAL	129 861 865

A ce stade, il est estimé que les ressources disponibles par l'ensemble des agences des Nations Unies pour la période d'exécution de l'UNDAF 2014-2018, seraient d'environ USD 129 861 865.

L'UNDAF constitue un premier outil pour la mobilisation des ressources financières pour soutenir l'apport des Nations Unies dans l'accomplissement des engagements internationaux et l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

Annexe 2 : Matrice de résultats et de suivi/évaluation

AXE 1 :

✓ **Amélioration de la sécurité alimentaire, promotion de l'environnement et de l'emploi.**

Priorités et objectifs nationaux pour le développement : 1. Augmentation de la productivité agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; 2. Amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emplois, promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes, améliorer le cadre institutionnel et réglementaire de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes; 3. Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et cadre de vie : maintien des services environnementaux des écosystèmes, renforcement des capacités des acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques, gestion efficace des catastrophes naturelles;						
Effet UNDAF 1	Indicateur, référence	Cibles	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture des besoins alimentaires <ul style="list-style-type: none"> - Céréales : 113 % - Elevage : 49% ▪ Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes et les femmes. Base : 0 ▪ Nombre de communautés/villages résilients aux changements climatiques. Baseline : 0 	140% 92% 1000 100	Rapport d'activités MAEP Rapport d'activité de l'Observatoire de l'emploi Enquête QUIBB Rapport d'activités du MERF	Incidences des changements climatiques Catastrophes naturelles Instabilité socio-politique et faiblesse de l'investissement du secteur privé	GIZ, AFD, UE, Banque Mondiale, FIDA	FAO : 12.277.000 PNUD : 7.000.000 UNHCR : 3.000.000 ONUUDI : 2.400.000 BIT : 64.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendement des cultures porteuses de croissance. Baseline : 6 <ul style="list-style-type: none"> Mais : 1,25t /ha Riz : 2,51 t/ha ▪ Quantité des produits transformés Baseline : 81 465 tonnes 	8 1,4 t/ha 2,99 t/ha 153 000 tonnes	Rapport d'activités du MAEP Rapport de projets	Faible capacité d'appropriation des acteurs et ressources financières insuffisantes	FAO , va contribuer à l'amélioration des capacités des acteurs du développement agricole, à l'accroissement de la productivité agricole et à	FAO : 4.287.000 ONUUDI : 2.400.000

sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un plan stratégique pour le développement agro-industriel Baseline : Stratégie non disponible ■ Nombre de Plans conceptuels, techniques et financiers pour des Parcs Agroindustriels élaborés. Baseline : Stratégie non disponible 	<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">6</p>			<p>une meilleure valorisation des produits agricoles. ONU apportera une assistance technique et financière pour l'accompagnement des groupements agricoles et agro-industriels PAM et FIDA apporteront une assistance complémentaire</p>
<p>Produit 1.2 : Une assistance technique est apportée à la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie de développement sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques et sensible au genre en place. Baseline : Stratégie non disponible ■ Plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole disponible et mis en œuvre. Baseline : Plan non disponible ■ Taux de couverture forestière du pays augmenté. Baseline : 7% 	<p>Stratégie sensible au genre disponible et mise en œuvre.</p> <p>Plan opérationnel de gestion des risques et catastrophes dans le secteur agricole disponible et mis en œuvre</p> <p style="text-align: right;">8%</p>	<p>Rapport d'activités du MERF</p> <p>Rapport de revue des politiques publiques et sectorielles</p> <p>Rapport sur l'état de l'environnement</p>	<p style="text-align: center;">Capacité d'appropriation nationale</p>	<p>La BM et l'IUE appuieront des actions en matière de réduction des risques de catastrophes.</p> <p>Le PNUD fournira une assistance à la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sobres en carbone et résilients aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, sensibles au genre.</p> <p>La FAO contribuera à l'amélioration du cadre de gestion durable des ressources forestières, terres et eaux. Elle appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole, la formation des acteurs en</p> <p style="text-align: right;">PNUD : 1.000.000</p> <p style="text-align: right;">FAO : 7.990.000</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de communautés mettant en pratique des initiatives de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre. Baseline : 48 	200	Rapport d'activité du Ministère de développement à la base et du ministère de l'énergie	<p>Faible niveau d'appropriation au niveau communautaire</p> <p>Catastrophes naturelles</p> <p>Manque de ressources financières</p>	<p>charge des situations d'urgence et l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce</p> <p>Le FIDA appuiera la mise en œuvre du plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. La société civile poursuivra son appui aux microréalisations en faveur de l'environnement.</p> <p>PNUD : 2.000.000</p> <p>Le PNUD appuiera le renforcement des capacités nationales et locales de préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques</p>	
<p>Produit 1.3 : Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de jeunes et de femmes formés et accompagnés en entrepreneuriat. Baseline : 400 ■ Nombre de plans d'affaires financés par les fonds dédiés à l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes. Baseline : 62 ■ Nombre d'accord partenarial public-privé établi pour la promotion de l'emploi et la formation des jeunes. Baseline : projet de document disponible 	<p>7500 jeunes (dont 30% de filles) et 2.500 femmes</p> <p>500 dont 30% de femmes</p> <p>20 partenariats</p>	<p>Rapport d'activités du MDBAJEJ, du ministère de l'emploi</p> <p>Rapport d'activités du FAIEJ</p> <p>Rapport d'activités de la coalition nationale pour l'Emploi des Jeunes</p>	<p>Faiblesse des mécanismes de coordination et de collaboration interministérielle</p> <p>Faiblesse de l'activité économique et désintéressement des opérateurs économiques privées</p>	<p>Le BIT appuiera l'élaboration des politiques et la formulation de programmes de développement d'emploi en milieu rural y compris l'entrepreneuriat féminin.</p> <p>Le PNUD soutiendra l'établissement d'alliances entre les structures d'intermédiation sur le</p> <p>PNUD : 4.000.000</p> <p>BIT : 64.000 USD</p>	
<p>Produit 1.4 : Des alliances stratégiques et des mécanismes sont instaurés pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.</p>						

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les systèmes de financement sont décentralisés. Baseline : 4 SFD représentant 60% des actifs du secteur entre 2010 et 2012 ▪ Nombre de réfugiés et population locale (hommes et femmes) ayant bénéficié de formation et financement pour les activités génératrices de revenu. Baseline : 1000 	<p>établis</p> <p>12 SFD représentant 90% du secteur et offrant des produits et services à plus de 450 000 nouveaux clients dont 55% de femmes.</p> <p>2500 réfugiés dont 10% de la population hôte.</p>	<p>Rapport d'activités du Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Micro finance</p> <p>Rapport interne d'évaluation périodique</p>	<p>à soutenir la problématique de l'emploi des jeunes</p> <p>Rapatriment volontaire des réfugiés et réinstallation dans les pays tiers.</p>	<p>marché du travail, les centres de formation et les structures de financement adaptés aux besoins des jeunes et des femmes. Il apportera un concours technique dans les formations en entrepreneuriat/emploi sur les secteurs porteurs de croissance.</p> <p>L'UNCDF travaillera au renforcement des systèmes de financement décentralisé (SFD) au profit des groupes vulnérables.</p> <p>La FAO et l'ONUDI s'investiront sur les secteurs de la production agricole et agro-industrielle.</p> <p>La Banque Mondiale, la BAD, l'UE et d'autres PTF financeront des programmes et de grands travaux d'infrastructures générateurs d'emplois</p> <p>UNHCR en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre</p>	<p>UNHCR: 3.000.000</p>
---	--	--	---	--	------------------------------------

AXE 2 :

✓ **Accès équitable aux services sociaux de base de qualité****Priorités et objectifs nationaux pour le développement :**

1. Asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier des plus vulnérables.
2. Réduire le taux de prévalence du VIH de 3,2% en 2011 à moins de 2% en 2017 et de diminuer progressivement le pourcentage de nouveau-nés séropositifs de 7,5% en 2011 à 2% en 2017 ;
3. Accroître le pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu la prophylaxie ARV de 59,8% en 2011 à plus de 85% en 2017 ;
4. Arriver à l'accès universel à l'école primaire d'ici à 2020, en supprimant les disparités pour les enfants issus de familles pauvres, les enfants du milieu rural et les filles : organiser le fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatif (gestion des flux des élèves) et qualitatif (apprentissage des formés aux différents niveaux d'enseignement ;
5. Porter le taux d'alphabétisation des adultes (15-45 ans) de 62,5% en 2012 à 72,7% en 2017 (64,5% en 2013, 66,6% en 2014, 68,7% en 2015, 70,7 en 2016) et augmenter l'offre d'alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé
6. Améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable ; améliorer l'accès des populations à des services d'assainissement adéquat et promouvoir au sein de la population de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité ;
7. Prévenir l'indigence et renforcer le capital humain des personnes les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants par le biais d'un système intégré de filets de sécurité qui réponde aux besoins des pauvres chroniques, des individus affectés par des chocs et des catastrophes et des groupes vulnérables spécifiques et faciliter leur accès aux services sociaux de base.

Effet UNDAF 2	Indicateur, référence	Cibles	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de mortalité infanto-juvénile (baseline : 124/1000 naissances vivantes) ▪ Taux de mortalité maternelle. Baseline : 350/100 000 ▪ Pourcentage de la population vivant à moins de 5km ou à moins d'une heure marche d'un prestataire de service de soins de santé de base. Baseline : 62% 	<p>71/1,000</p> <p>240/100 000 (PNDS)</p> <p>85% (PNDS)</p>	<p>Enquête MICS</p> <p>EDS</p> <p>Cartographie sanitaire</p>	<p>Contribution de l'Etat au secteur Santé, Education, Eau et assainissement, protection sociale et protection de l'enfant en accord avec l'allocation budgétaire planifiée dans la SCAPE</p> <p>Contribution financière des partenaires du</p>	<p>Autres partenaires des secteurs : GAVI, GFTAM, GPE, GFS, AFD, BM, BAD, BID, EU, Coopération Française, Allemagne, US</p> <p>NGO Internationales : PLAN et PSI, HI, Aide et Action, EAA et nationales</p>	<p>UNFPA : 11.000.000</p> <p>OMS : 6.761.000</p> <p>ONUSIDA : 600.000</p> <p>UNICEF : 59.634.500</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévalence contraceptive. Baseline : 13, % (2010) ▪ Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (Baseline =60%) ▪ Pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu la prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH Baseline= 59,8% ▪ Pourcentage d'enfant de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique. Baseline : 29,7 % ▪ Taux d'achèvement au primaire (Baseline 74,8%) ▪ Taux d'alphabétisation (15-45 ans). Baseline 64,5% en 2013 ▪ Pourcentage de la population adulte couverte par une assurance maladie. Baseline : 6% ▪ Nombre de personnes, y compris les enfants (filles et garçons) couvertes par un mécanisme non contributif de protection sociale. Baseline : 55400 (dont 40.400 enfants couverts par les cantines scolaires (PDC) et 15.000 jeunes bénéficiant des HIVO (travail à haute intensité de main d'œuvre) Baseline: 7000 bénéficiaires (sources SCAPE) 	<p>22%</p> <p>73%</p> <p>95%</p> <p>20%</p> <p>95%</p> <p>72.7%</p> <p>15%</p> <p>250 000 personnes</p>	<p>Enquête MICS ou EDS</p> <p>Registre PTME</p> <p>MICS</p> <p>Annuaire statistique du MEPSA</p> <p>Rapport SIM, Enquêtes des ménages</p> <p>Rapport de suivi et évaluation des programmes de filets sociaux, Rapport de l'agence de solidarité nationale, Statistiques de l'INAM, de la CNSS</p>	<p>secteur autre que le SNU en accroissement pour atteindre le scénario moyen du PNDS</p> <p>Pas d'urgence majeure : (ni désastres naturels, ni épidémies, ni crise socio-politique)</p> <p>Indisponibilité des financements</p> <p>Indisponibilité de financement pour les programmes de filets sociaux</p>	<p>PAM : 2.500.000</p> <p>BIT : 483.365</p> <p>UNESCO : 500.000</p> <p>FAO : 900.000</p>
	<p>Nombre de personnes vulnérable y compris les autochtones ayant accès</p>	<p>5000 personnes vulnérables y</p>	<p>Rapport d'évaluation conjointe avec les</p>	<p>Retour spontané des réfugiés</p>	<p>UNHCR:</p> <p>UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre à</p>

	à un logement décent. Baseline : 7000 bénéficiaires	compris 5% de la population autochtone	partenaires	travers le financement direct pour l'achat des matériaux et l'appui technique aux bénéficiaires	2 700 000
SANTE VIH/SIDA EAU ET ASSAINISSEMENT					
Produit 2.1 : Les actions /interventions à haut impact en faveur de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infanto-juvénile sont mises à échelle y compris au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de SONU de Base par 100,000 habitants. Baseline : 0.5 ▪ Pourcentage de formations sanitaires offrant des services intégrés PF VIH / SIDA. Baseline : 21% ▪ Couverture vaccinale pentavalent DTC/heb/hib3 (Baseline : 91% (SIS)) ▪ Pourcentage de villages situés à plus de 5 km d'une structure de santé disposant d'un ASC formé sur les soins intégrés (diarrhée, pneumonie et paludisme). Baseline : moins de 10% 	1/100,000 80% 95% 80%	SIS Enquête SARA 2012 SIS SIS	Contribution de l'Etat au secteur Santé en accord avec l'allocation budgétaire planifiée dans la SCAPE Le Togo présente une performance adéquate et obtient des financements du GFTAM pour la lutte contre le VIH, contre le paludisme et contre la tuberculose	UNFPA : 7.000.000 OMS : 3.551.000 BIT : 283.365 UNICEF : 14.720.500

<p>Produit 2.2 : L'offre des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de maladies transmissibles et non transmissibles est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion des services de CPN offrant la PTME (Base : 64% fin décembre 2012) ▪ Pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu la prophylaxie ARV pour réduire la TME du VIH. Baseline : 66,6% ▪ Pourcentage de PVVH (adultes et enfants) sous ARV dont on sait qu'ils sont toujours en vie 12 mois, après le début du traitement Baseline : (95,1% en 2010) ▪ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous MII la nuit dernière. Baseline : 73% ▪ Taux de succès des traitements antituberculeux TPM+ (guéris + traitement achevé). Baseline : 81% ▪ Pourcentage d'enfants bénéficiant d'un allaitement maternel exclusif. Baseline 62,4 % ▪ Proportion de personne éligible qui reçoit un traitement médicamenteux et les conseils (y compris le contrôle de la glycémie) pour prévenir les crises cardiaques et les AVC. Baseline : < 10 % 	<p>100%</p> <p>95%</p> <p>100%</p> <p>85%</p> <p>95%</p> <p>72%</p> <p>≥50%</p>	<p>Rapport d'activités PNLS et DCF</p> <p>Registre PTME</p> <p>Rapport de suivi de programme, registre pré ARV, carnet de suivi des patients</p> <p>MICS</p> <p>SIS</p> <p>MICS</p> <p>SIS et enquête STEPS</p>	<p>Contribution de l'Etat au secteur Santé en accord avec l'allocation budgétaire planifiée dans la SCAPE</p> <p>Le Togo présente une performance adéquate et obtient des financements du GFTAM pour la lutte contre le VIH, contre le paludisme et contre la tuberculose</p>	<p>GAVI, GFTAM, AFD, BM, BAD, BID, EU, Coopération Française, Allemande, US</p> <p>NGO Internationales : PLAN et PSI et nationales</p>	<p>UNFPA : 2.500.000</p> <p>OMS : 3.210.000</p> <p>ONUSIDA : 600.000</p> <p>UNICEF : 13.020.000</p> <p>UNHCR : 800.000</p>
<p>Produit 2.3 : La nourriture, l'eau, l'hygiène et l'assainissement sont rendus disponibles dans les écoles, les formations sanitaires et dans les communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes vivant dans des communautés ayant atteint le statut FIDAL (fin de la défécation à l'air libre). Baseline : 19.250 habts. ▪ Nombre d'école primaire publique et de structures sanitaires 	<p>1.507.500 habts</p> <p>50 nouvelles formations sanitaires</p>	<p>Enquête MICS</p>	<p>Les communautés changent de comportement pour adopter l'usage des latrines</p> <p>Les COGEP assurent</p>	<p>Partenariat avec le Global Sanitation Fund</p> <p>FAO soutiendra la promotion du droit à l'alimentation et de la</p>	<p>UNICEF : 8.900.000</p> <p>PAM : 2.000.000</p>

	<p>bénéficiant d'un point d'eau potable, et de latrines améliorées. Baseline : 28% d'écoles ont un point d'eau et 38 USP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'écoles publiques bénéficiant de repas scolaires pendant les jours ouvrables. Baseline : 182 écoles ▪ Nombre d'enfants scolarisés des écoles publiques des zones défavorisées recevant au moins un repas équilibré par jour. Baseline: 19 190 en 2012 ▪ Nombre de cadre de concertation, pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée, fonctionnels. Baseline : 0 ▪ Nombre d'établissements scolaires disposant de jardins et des cantines scolaires fonctionnels. Baseline : 0 	<p>équipées 150 nouvelles écoles primaires publiques équipées</p> <p>50% des écoles primaires publiques des zones rurales</p> <p>1.700.000 élèves</p> <p>6</p> <p>30</p>	<p>Enquête MICS</p> <p>Rapports PDC et MEPSA</p> <p>Rapports d'activités du MAEP et de la FAO</p> <p>Rapports d'activités de la FAO et du PAM</p>	<p>une bonne gestion des points d'eau et des équipements d'assainissement</p> <p>Capacités limitées des associations de producteurs et des parents d'élèves à alimenter les écoles en vivres</p>	<p>bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et appuiera la mise en place des jardins scolaires</p> <p>PAM exécutera le programme de cantine scolaire et assurera avec la FAO la promotion des jardins scolaires pour une alimentation équilibrée des enfants</p>	<p>UNHCR: 350.000</p> <p>FAO : 900.000</p>
EDUCATION						
<p>Produit 2.4 : L'environnement scolaire est amélioré et l'accès équitable à une éducation de base de qualité est assuré à tous les enfants, filles et garçons, avec un effort particulier pour inclure les groupes les plus vulnérables comme les enfants vivant avec un handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux brut de scolarisation (filles/garçons). Baseline: 132%, G:134 et filles 131 (MEPSA) en 2011/12 ▪ Taux net de scolarisation (filles/garçons). Baseline: 84% en 2011/12, filles 82,2%, garçons 85,5%) ▪ Indice de parité pour l'enseignement de base. 	<p>100%</p> <p>96%</p> <p>1</p>	<p>Annuaire statistique du MEPSA</p>	<p>Contribution de l'Etat au secteur de l'Education en accord avec l'allocation budgétaire planifiée dans la SCAPE</p> <p>Le Partenariat Global</p>	<p>Partenaires du secteur : AFD, PGE, PLAN Togo, Aide et Action, Handicap International</p> <p>BIT appuiera à la mise en œuvre des alternatives éducatives inclusives pour</p>	<p>UNICEF : 12.740.000</p> <p>UNESCO: 500.000</p>

	<p>Baseline:0,98</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de redoublement (filles/garçons). Baseline : 21% 2011/12 – avec filles: 21,2% et garçons: 20,8% ▪ Taux d'abandon pour l'enseignement primaire (filles/garçons). Baseline : 5,4% avec filles : 6,2% et garçons: 4,7%) ▪ Taux d'achèvement au primaire. Baseline : 75,7% avec filles : 69,7% et 81,2% pour les garçons) ▪ Nombre de projets d'école mis en œuvre. Baseline : 200 (2012) ▪ Nombre d'enfants avec un handicap intégrés à l'école primaire (filles/garçons). Baseline= 859 (2012) ▪ Nombre d'enfants fréquentant le préscolaire. Baseline : 11,7% ; ▪ Nombre de personnes 15-45 ans alphabétisée (alphabétisation de base). Baseline : 28000 ▪ Nombre de personne fréquentant les programmes de post alphabétisation. Baseline : 575 	<p>10%</p> <p>< 5%</p> <p>96%</p> <p>1500</p> <p>1500</p> <p>20%</p> <p>180,000</p> <p>10 300</p>		<p>pour l'Education poursuit son appui au secteur</p> <p>Pas d'urgence majeure : (ni désastre naturel, ni épidémie, ni crise socio-politique)</p> <p>Contribution financière des partenaires autres et de l'ETAT pour les services sociaux et l'inspection du travail</p>	<p>rendre accessible l'école aux enfants retirés des pires formes de travail des enfants, en particulier les filles.</p> <p>UNESCO appuiera les programmes d'alphabétisation des 15-45 ans en collaboration avec les ONG</p>	<p>UNHCR : 1.250.000</p>
			<p>Enquête MICS, Enquête QUIBB</p>			<p>Rapport SIM</p>

PROTECTION SOCIALE						
<p>Produit 2.5: Les capacités nationales sont renforcées pour un accès des populations vulnérables à des mécanismes de protection sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie nationale d'extension de la protection sociale et son plan budgétisé sont adoptés et mis en œuvre. Baseline : non disponible ; ▪ Mécanismes de ciblage des personnes pauvres et vulnérables. Baseline : non disponible ▪ Nombre de personnes, y compris enfants, couvertes par un mécanisme non contributif de protection sociale selon le type de filet social. ▪ Nombre de personnes membres d'une mutuelle de santé. Baseline : 30 000 ▪ Un document de politique nationale de l'alimentation scolaire est élaboré et adopté. Baseline : 0 ▪ Un programme national intégré d'alimentation scolaire est mis en place. Baseline : 0 	<p>Stratégie et plan d'actions validés et mis en œuvre</p> <p>Les composantes prioritaires du socle de protection sociale sont identifiées</p> <p>Stratégies et outils de ciblage disponibles</p> <p>75.000 élèves dans les cantines scolaires</p> <p>11400 femmes et enfants sur le programme cash transfert</p> <p>100.000 personnes</p> <p>01 document de Politique</p> <p>01 document de programme</p>	<p>Rapport du MTLs</p> <p>Rapport du MTLs</p> <p>Rapport du MTLs</p> <p>Rapport du MEPSA</p> <p>Rapport MASSN et étude d'impact du transfert monétaire</p>	<p>Contribution de l'Etat au secteur de la protection sociale au moins conforme à l'allocation budgétaire prévue dans la SCAPE</p> <p>Financement de la Banque Mondiale pour le programme de cash transfert</p> <p>Le Gouvernement revisite ses priorités et reclasse l'alimentation scolaire</p> <p>L'incapacité des communautés à mobiliser leurs contributions</p> <p>Faible engagement des partenaires techniques et financiers</p>	<p>Les partenaires appuieront le gouvernement dans la définition d'une vision et dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.</p> <p>Partenaires : BM, UE, BAD, Coop Française</p> <p>BIT appuiera à l'élaboration des stratégies d'extension de la protection sociale en santé et de mise en place des éléments de socle de protection</p> <p>Financement assuré par la République d'Australie</p>	<p>UNICEF : 6.200.000</p> <p>BIT : 150.000</p> <p>UNHCR: 200.000</p> <p>PAM : 500.000</p>

<p>Produit 2.6 : Les femmes, Les filles et les garçons, y compris les adolescent(e)s, sont protégées contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants (F/G) victimes d'abus et de violence détectés par le système d'alerte de la ligne verte Allo 1011 et faisant l'objet d'une prise en charge au cours d'une période de 12 mois. Baseline : 1.935 (1.125 filles/ 810 garçons en 2012) ; ▪ Taux du travail des enfants. Baseline 56.9% ▪ Nombre de femmes, filles et garçons victimes d'abus et de violence bénéficiant d'une prise en charge adaptée par une structure spécialisée ou un service social par an. Baseline : 2.994 enfants en 2012¹. Baseline : 1000 femmes victimes de violences reçues en 2012 dans les centres d'écoute et de prise en charge ▪ Nombre d'auteurs de violations de droits des femmes et des enfants jugés et condamnés par l'appareil judiciaire par an. Baseline : 214 auteurs de violations de droits des enfants jugés et condamnés en 2011. Baseline : 20 auteurs de violation des droits des femmes jugés et condamnés en 2012 	<p>3.000</p> <p>20%</p> <p>25.000 enfants reçus et pris en charge (cumulatif)</p> <p>25.000 femmes reçues et prises en charge (cumulatif)</p> <p>Tous les auteurs</p>	<p>Rapport annuel de la ligne verte Allo 1011</p> <p>Rapport périodique sur le travail des enfants, Enquête QUIBB</p> <p>Rapports du MASSN/MPF</p> <p>Rapports du MASSN/MPF</p>	<p>Contribution de l'Etat à la Protection de l'Enfant à travers son budget alloué au Ministère de l'Action Sociale et au Ministère du travail, au Ministère de la Formation professionnelle</p> <p>Pas d'urgence majeure : (ni désastres naturels, ni épidémies, ni crise socio-politique)</p> <p>Politique de décentralisation mise en œuvre</p>	<p>CROPESDI ; DRASSN, CVD et CDQ, Chefs de villages, Commissions spécialisées protection, magistrats</p> <p>BIT appuiera à l'adoption et à la mise du plan d'action national sur le travail des enfants</p> <p>ONGS : RELUTET-, WAO, BICE, Terre des Hommes, Plan Togo, Kekeli, Fraternité. Ange, PSAS, Vivre dans l'Espérance, MAREM</p>	<p>UNICEF : 4.054.000</p> <p>UNFPA : 1.500.000</p> <p>BIT : 50.000</p> <p>UNHCR: 100.000</p>
--	---	---	---	---	---	--

AXE 3 :

✓ Amélioration des capacités institutionnelles, consolidation de la paix, de la démocratie et promotion des droits de l'homme

Priorités et objectifs nationaux pour le développement :

Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle : renforcer les bases de la démocratie ; renforcer les capacités des principales institutions constitutionnelles de la République ; renforcer la culture citoyenne et l'implication des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques

Renforcement de la gouvernance administrative et locale : poursuivre le processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique

Effets	Indicateur, référence	Cibles	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives (USD)
<p>A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de mesures de Réforme et de Modernisation de l'Administration Publique mise en œuvre Baseline: 08 études structurantes (audits stratégiques, réforme du cadre juridique, rationalisation des écoles de formation technique et administration électronique) disponibles ▪ Elections locales ; législatives et présidentielles conformes aux standards internationaux. Baseline : Elections contestées par le passé ▪ Proportion des conseils des collectivités locales élus fonctionnels. Baseline: 0 conseil élu. ▪ Proportion de femmes aux fonctions électives. Baseline : 10% de femmes au Parlement ▪ Pourcentage des recommandations de l'EPU mises en œuvre. Baseline : 0 ▪ Données statistiques fiables et désagrégées disponibles et accessibles pour la planification et le suivi- 	<p>Au moins 10 nouvelles mesures</p> <p>L'élection présidentielle et les élections législatives et locales se déroulent de manière, crédible transparente et apaisée.</p> <p>70 conseils locaux élus fonctionnels</p> <p>Au moins 25% au parlement et dans les conseils locaux</p>	<p>Rapports d'évaluation des programmes et projets</p> <p>Rapports d'activités du MIFPRA et du SGG</p>	<p>Baisse de la volonté politique</p> <p>Conflits entre les réformes sectorielles et la réforme de l'administration publique</p> <p>Respect des engagements financiers de l'Etat et existence de nouveaux PTF</p> <p>Non tenue des élections</p> <p>Violences liées aux processus électoral</p>	<p>PNUD : appuiera le renforcement des capacités des institutions et des OSC dans la promotion de la démocratie, de l'état de droit et de la réconciliation nationale. L'appui à la modernisation de l'état visera l'amélioration des performances de l'Administration, et les capacités d'évaluation et de suivi des politiques publiques.</p> <p>HCDH appuiera le renforcement des capacités des institutions et des OSC dans les domaines de la promotion de la démocratie, de l'état de droit et de la réconciliation nationale.</p>	<p>PNUD : 7.800.000</p> <p>UNICEF : 10.702.000</p> <p>HCDH : 70.000</p> <p>UNFPA : 1.000.000</p> <p>BIT : 320.000</p> <p>UNHCR: 150.000</p>

<p>Produit 3.1 : Les institutions étatiques, les partis politiques, la société civile et les médias sont soutenus en vue de renforcer la participation citoyenne, notamment des femmes et des jeunes, à la vie publique</p>	<p>évaluation des politiques et programmes. Baseline : 4^{ème} RGPH, QUIBB 2011, EDST 2013, MICS 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rapports alternatifs produits par la société civile. Baseline : 5 sur la CEDEF, DESC, PIDCP, CDE et Torture ▪ Niveau d'implication de la société civile dans les processus électoraux. Baseline : La société civile représentée à la CENI mais manque de cadres formels de veille sur le processus démocratique ▪ Proportion de femmes sur les listes de candidature au cours des élections législatives et locales Baseline : 10% (2007) ▪ Nombre de représentants du CNDS dont les capacités sont renforcées en technique de médiation/conciliation ▪ Nombre de réunion du CNDS ▪ Niveau de mise en œuvre de l'agenda du dialogue social 	<p>80% mises en œuvre MICS 2016 Enquête STEPS Togo-Info</p> <p>MICS 2016, Enquête STEPS, TOGO-INFO, EDST 2018</p> <p>Au moins deux rapports alternatifs par an.</p> <p>La société civile joue un rôle de veille</p> <p>Niveau organisation de base Au moins 40%</p> <p>Le CNDS est plus opérationnel et joue pleinement son rôle.</p>	<p>Les rapports de mise en œuvre des recommandations de l'EPU</p> <p>Enquêtes réalisées</p> <p>Rapports annuels d'exécution des PTA</p> <p>Rapports du collectif des OSC sur les élections</p> <p>Rapport de la CENI</p> <p>Rapport du MPF</p> <p>Rapport du CNDS</p>	<p>L'UNICEF renforcera les capacités du Gouvernement pour la production de données désagrégées et d'analyses socio-économiques en vue de réduire les disparités et de promouvoir des politiques et des programmes équitables centrés sur les enfants.</p> <p>Le PNUD renforcera les capacités des partis politiques, de la société civile et des institutions nationales concernées pour le renforcement des processus démocratiques.</p> <p>HCDH à travers le cadre de concertation de la société civile, renforcera les capacités des acteurs de la SC y compris les femmes et les jeunes à s'engager à la vie publique</p> <p>BIT renforcera les capacités des membres du conseil national du dialogue social</p>	<p>UNICEF : 500.000</p> <p>PNUD : 1.350.000</p> <p>BIT : 120.000</p>
--	---	---	---	--	--

<p>d'action, les recommandations et les stratégies disponibles sont opérationnalisées pour la mise en place et le renforcement d'une infrastructure pérenne de la paix et la promotion des droits de l'homme</p>	<p>de la CVJR mis en œuvre avec l'appui des Nations Unies. Baseline : Rapport disponible et en cours de vulgarisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de recommandations de l'EPU mis en œuvre. Baseline : liste des recommandations acceptées disponible ▪ Rapports et communiqués indépendants produits par la société civile sur la situation des droits de l'homme Baseline : 5 rapports ont été soumis à l'EPU et aux organes des traités 	<p>adopté, l'organe de suivi des recommandations de la CVJR est opérationnel</p> <p>Au moins 60% des recommandations acceptées par le gouvernement sont mises en œuvre</p> <p>La société civile a soumis son rapport à l'EPU 2015 et soumis des rapports périodiques aux organes des traités</p>	<p>Rapports de l'organe de suivi des recommandations</p> <p>Rapport EPU/Togo Rapport d'évaluation du plan de mise en œuvre</p> <p>Rapports de la société civile</p>	<p>Allocations budgétaires insuffisantes ; retards dans l'exécution</p> <p>Manque de moyen financiers</p> <p>Manque de moyens financiers</p>	<p>capacités des acteurs et des institutions nationales en matière de prévention, médiation et gestion des crises ainsi que pour la réconciliation nationale. Le HCDH appuiera le Ministères des droits de l'homme, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et à l'Unité Nationale, la CNDH</p> <p>Le SNU appuiera la SC pendant la phase d'élaboration et de présentation des rapports</p> <p>HCDH : 40.000</p>
<p>Produit 3.3 : Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ministères disposant de cellules de planification, de suivi/évaluation opérationnels. Baseline : 02 ministères ▪ Nombre d'instruments et d'outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation mis à la disposition des collectivités locales. Baseline : 0 ▪ Moyenne annuelle d'interpellations du gouvernement par l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre des politiques. Baseline: NA ▪ Données statistiques fiables et désagrégées disponibles et accessibles pour la planification et le 	<p>Au moins 20 ministères</p> <p>5</p> <p>3</p>	<p>Rapports annuels d'exécution des PTA</p> <p>Rapport d'activité du MATDCL</p> <p>Rapport d'activités de l'Assemblée Nationale</p>	<p>Mise en œuvre des nouveaux programmes dans les ministères</p> <p>Coordination entre les bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine</p> <p>Les collectivités locales sont mises en places</p> <p>Volonté des députés à suivre la mise en œuvre des politiques</p>	<p>Le PNUD renforcera les capacités de l'Assemblée nationale et du Ministère en charge de la planification du développement. Avec ce dernier, il mobilisera les ressources pour l'opérationnalisation des structures en charge de la PPBSE dans les ministères sectoriels et pour l'élaboration ou la révision des documents de planification.</p> <p>Le PNUD, à travers le</p> <p>PNUD : 1.500.000</p> <p>UNFPA : 1.000.000</p> <p>UNICEF: 7.702.000</p>

	<p>suivi-évaluation des politiques et programmes. Baseline: RGP4 ; QUIBB 2011 ; MICS 2010 ; EDST 2013</p>	<p>MICS 2016. Enquête STEPS ; Togo-Info</p>	<p>Rapport du MICS 2016, rapport du STEPS ; Enquêtes d'opinions des utilisateurs de TogoInfo.</p>	<p>D'autres ressources sont mobilisées. La DGSCN s'approprie TogoInfo</p>	<p>ministère en charge de la planification du développement, viendra en appui à la planification des nouvelles collectivités locales. UNFPA apportera son appui au renforcement des capacités des institutions nationales en charge de collecte, de production et de traitement des données statistiques pour la planification. L'UNICEF continuera d'assumer son rôle de leader dans la mise en place de TogoInfo et par la conduite des enquêtes MICS et STEPS fournira de nouvelles données. La BAD, l'UEMOA, la BM, le FMI, et l'UE se focaliseront sur la réforme des finances publiques avec la mise en œuvre des nouvelles directives de l'UEMOA, la mobilisation et la gestion transparente des ressources intérieures.</p>	
--	---	---	---	---	--	--

<p>Produit 3.4 : Les capacités de l'administration publique sont renforcées en vue de la modernisation de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion des recommandations des audits organisationnels des ministères mise en œuvre. Baseline : 5% ▪ Nombre de mesures de déconcentration technique et financière visant mettre à niveau les services déconcentrés en symbiose avec les nouvelles compétences des collectivités territoriales. Baseline: 0 ▪ Disponibilité d'un nouveau programme de formation à l'ENAM. Baseline : à préciser ; ▪ Nombre de textes législatifs et réglementaires en rapport avec les instruments de l'OIT ratifiés. Baseline : 28 conventions ratifiées dont les 8 fondamentales 	<p>60%</p> <p>Au moins 04 mesures</p> <p>Programme de formation disponible</p> <p>Au moins (155 sur la Sécurité, Santé au travail, 189 sur le Travail domestique, 183 sur la maternité)</p>	<p>Rapports annuels d'exécution des PTA</p> <p>Rapports d'évaluation des programmes et projets</p> <p>Rapports de performance des ministères concernés</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Lois d'autorisation des ratifications</p>	<p>Appropriation et leadership du gouvernement, des ministères concernés et des collectivités locales</p> <p>Adoption de la GAR par les administrations publiques au niveau national et local</p> <p>Disponibilité de financements complémentaires aux ressources du SNU</p>	<p>Le PNUD se focalisera sur l'appui à : la modernisation de l'administration publique et au renforcement des capacités des administrations centrales, déconcentrées et décentralisées de l'Etat.</p> <p>L'Allemagne, l'Agence française de Développement et la BM mettront en œuvre des programmes d'appui à la gouvernance locale et au développement local.</p> <p>BIT apportera son appui pour le renforcement des capacités des services de l'Administration du Travail et de l'emploi dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programme à travers, notamment.</p>	<p>PNUD : 4.200.000</p> <p>BIT : 200.000</p>
<p>Produit 3.5 : Le système d'état civil, en particulier l'enregistrement systématique des enfants à la naissance et le système d'établissement des certificats de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage d'enfants de moins de cinq ayant un acte de naissance. Baseline : 78% ▪ La stratégie nationale et le plan d'action pour l'enregistrement des naissances, 	<p>90%</p> <p>Plan d'action validé par les Ministères concernés –</p>	<p>Enquête MICS</p> <p>Rapports du MASSN et du MATDCL</p>	<p>Contribution de l'Etat à la Protection de l'Enfant à travers son budget alloué au Ministère de l'Action Sociale et les autres</p>	<p>Le HCDH appuiera une revue du code de la nationalité et du système d'émission des CN et CI en coopération avec les Ministères</p>	<p>UNICEF: 2.500.000</p>

<p>nationalité (CN) et des cartes d'identité (CI) sont renforcés</p>	<p>sont mis en œuvre et suivis par un comité intersectoriel. Baseline : Plan développé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une ligne budgétaire dans le budget de l'Etat dédiée à l'exécution du plan d'action avec une allocation conforme au budget planifié. Baseline : Aucune ▪ Nombre de préfecture ayant un plan opérationnel pour améliorer l'enregistrement systématique des enfants à la naissance. Baseline : 2 préfectures ▪ Code de la nationalité de 1978 est revu. Baseline : Rapport de 2011 du groupe de juristes togolais à la demande du comité de gestion des redevances aux titres de la délivrance de passeport, carte d'identité et autres documents d'identification(RDI) ▪ Nombre de CN et de CI délivrés. Baseline : 3 % à 4% des adultes/an, soit 2,3 à 3,3% pour le CN et 3 à 4,2% pour la CIN. ▪ Tous les réfugiés ghanéens anciens et nouveaux bénéficient d'un statut légal conformément aux conventions et à la législation nationale. Baseline : 0 ▪ Adhésion à la convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie. Baseline : convention non ratifiée 	<p>monitorage semestriel des résultats</p> <p>Ligne budgétaire créée ; Financement conforme au budget planifié</p> <p>40 préfectures</p> <p>La nouvelle loi ne contient plus les aspects de discrimination et d'exclusion</p> <p>L'émission des CN et des CI est assurée dans chaque région</p> <p>Délivrance de documents d'identification à tous les réfugiés ghanéens anciens et nouveaux</p> <p>Adoption par l'assemblée nationale de la loi d'adhésion à la convention relative</p>	<p>Loi budgétaire</p> <p>Rapports du MASSN et du MATDCL</p> <p>Texte de loi</p> <p>Registre des Ministères de la Justice et de la Sécurité</p> <p>Nombre de documents délivrés aux réfugiés ghanéens et mise à jour de la base de données.</p> <p>Décret de promulgation de la loi d'adhésion</p>	<p>Ministères concernés par l'état civil</p> <p>Absence ou manque de priorité et ressources financières insuffisantes</p> <p>Volonté politique de la part du gouvernement pour la reconnaissance légale des réfugiés ghanéens.</p> <p>Volonté politique de la part du gouvernement pour l'adhésion à la convention</p>	<p>concernés, la CNDH, les Agences des Nations Unies</p> <p>L'UNICEF appuiera le renforcement du système d'état civil et appuiera la société civile et les enfants eux-mêmes pour le suivi de la mise en œuvre de la CDE.</p> <p>L'UNHCR appuiera l'établissement des actes de naissance pour tous les enfants réfugiés.</p> <p>UNHCR appuiera le renforcement du système d'Etat-Civil dans les zones d'accueil des réfugiés.</p> <p>UNHCR financera les coûts d'établissements de jugements supplémentifs tenant lieu d'acte de naissance ainsi que la délivrance des attestations aux réfugiés ghanéens.</p> <p>Plaidoyer auprès du gouvernement togolais, de la société civile et les ONG pour l'adoption de la loi.</p>	<p>HCDH : 30.000</p> <p>UNHCR : 150.000</p>
--	--	--	---	--	---	---

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU TOGO

Le système des Nations au Togo comprend treize organismes (fonds, programmes, institutions spécialisées des Nations Unies) dont trois (03) non-résidents (Organisation Internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

BCR	:	Bureau du Coordonnateur Résident 40, Avenue des Nations Unies Boite Postale 911 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 21 34 21 / 22 21 20 22
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé 53 QAD, Rue Adame, Boite Postale 1504 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 21 33 60 / 22 22 42 92
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 25, Avenue Duisburg, Quartier Administratif B.P. 4388 - Lomé (Togo) Téléphone (00228) 22 21 04 11 / 22 22 06 72
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF Togo 1124, rue de Tchamba B.P. 80927, Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 23 15 00
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population Bvd Eyadema, Quartier Forever Boite Postale 8677 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 23 22 00
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement 40, Avenue des Nations Unies Boite Postale 911 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 21 20 22 / 22 21 20 08
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial 1461, Rue des Tecks, Bè Klikamé, Boite Postale 156 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 25 27
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA s/c OMS Bureau Togo, 53 Rue Adame, Quartier administratif Boite Postale 1504 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 22 62 50
HCDH	:	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Bureau du Togo 103, Rue Kadjalewa, Tokoin Wuiti (non loin du Centre aéré du CERFER) Boite Postale 911 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 26 24 59 / 22 26 24 89
UNHCR	:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Bvd Jean Paul II, Angle rue Yebu-Yebu, 31SJO Boite Postale 911 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 22 96 61 / 22 20 99 81
UNREC	:	Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique Boite Postale 2705 Lomé, Togo Téléphone (00228) 22 53 50 00/ 22 53 50 01
OIT/BIT	:	Organisation Internationale du Travail Immeuble EPI, Boulevard du Sud x Rue des Ecrivains BP: 414, CP 18524 Dakar Téléphone Sénégal (00221) 8699200 – Téléphone Togo (00228) 2221 9524 Dakar (Sénégal)
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Bureau Régional Multisectoriel à Abuja UN House, Plot 617/618, Diplomatic Drive, Central Area District Garki –Abudja, FCT Nigeria Téléphone(00234) 805 412 0190
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 7, Ring Road East, Near Police HQ P.O Box 1423 Accra, Ghana Téléphone Ghana : (00233) 302 782 53/8 Téléphone Togo (00228) 22 21 25 86



Système des Nations Unies

TOGO